

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Janvier 2007



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*
Sheila Fraser, *Vérificatrice générale du Canada*
Faiza Kefi, *Premier Président, Cour des comptes de la Tunisie*
David M. Walker, *Contrôleur général des États-Unis*
Clodosbaldo Russian Uzcategui, *Contrôleur général du Venezuela*

Présidente

Helen H. Hsing (É.-U.)

Rédacteur en chef

Donald R. Drach (É.-U.)

Rédactrices en chef adjointes

Linda J. Sellevaag (É.-U.)
Alberta E. Ellison (É.-U.)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (Canada)
Khalid Bin Jamal (ASOSAI-Inde)
Luseane Sikalu (SPASAI-Tonga)
Michael C. G. Paynter (CAROSAI-Trinité-et-Tobago)
Secrétariat général de l'EUROSAI (Espagne)
Khemais Hosni (Tunisie)
Yadira Espinoza Moreno (Venezuela)
Secrétariat général de l'INTOSAI (Autriche)
U.S. Government Accountability Office (É.-U.)

Administration

Sebrina Chase (É.-U.)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Árpád Kovács, *Président, Allami Számvevőszék, Hongrie, Président*
Arturo González de Aragón, *Contrôleur général, Cour supérieure de la Fédération, Premier Vice-président*
Osama Jaffer Faquih, *Président, Bureau général de contrôle, Arabie Saoudite, Second Vice-président*
Josef Moser, *Président, Cour des comptes, Autriche, Secrétaire général*
Henri Bruno Bessin, *Inspecteur général d'État, Burkina Faso*
Paul R.S. Allsworth, *Directeur de la vérification, Bureau de vérification des Îles Cook*
Vijayendra Nath Kaul, *Contrôleur et Vérificateur général, Inde*
Muneharu Otsuka, *Président, Conseil de contrôle, Japon*
Yun-Churl Jeon, *Président, Commission de contrôle et d'inspection, Corée, Président*
Guillermo Argüello Poessy, *Président, Conseil supérieur de contrôle général, Nicaragua*
Juergen Kosmo, *Vérificateur général, Rikstrevisjonen, Norvège*
Guilherme D'Oliveira Martins, *Président, Cour des comptes, Portugal*
Albert Edwards, *Directeur de la vérification, Bureau national de la vérification, Saint-Kitts et Nevis*
Faiza Kefi, *Première Présidente, Cour des comptes, Tunisie*
Sir John Bourn, *Contrôleur et Vérificateur général, National Audit Office, Royaume-Uni*
David M. Walker, *Contrôleur général, Government Accountability Office, États-Unis*
Guillermo Ramirez, *Président, Cour des comptes, Uruguay, Président*
Clodosbaldo Russian Uzcategui, *Contrôleur général, Venezuela*

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour le compte de l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en anglais, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise l'avancement des procédés et techniques de vérification dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les intéressés à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des faits divers à ses bureaux, aux soins du

U.S. Government Accountability Office
Room 7814, 441 G Street NW
Washington, D.C. 20548
É.-U.

Téléphone : 202 512-4707
Fax : 202 512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de la vérification dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes de vérification ou de descriptions de programmes de formation en vérification. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux intéressés. On la trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en communiquant avec la Revue à intosaijournal@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, de Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
Pleins feux sur le plan stratégique	6
En bref	10
Le rôle des ISC en cas de pandémie de grippe	15
L'IDI célèbre son 20 ^e anniversaire	20
Assemblée et symposium de l'ASOSAI	24
Profil : Micronésie	29
Publications à signaler	32
Dans le cadre de l'INTOSAI	33
Nouvelles de l'INTOSAI	37
Événements de l'INTOSAI	39



Les pratiques de vérification des ISC sous la loupe de l'examen public

Sheila Fraser

Vérificatrice générale du Canada

En 2002, lorsque le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) a accepté de vérifier la gestion par le gouvernement fédéral de trois contrats qui avaient été attribués à une agence de communications sept ans auparavant, personne ne pouvait imaginer les conséquences de cette mission. Au départ, il n'avait fallu que huit semaines pour effectuer la vérification du début jusqu'au rapport final, mais les constatations sur le programme dans le cadre duquel les contrats avaient été attribués ont dominé la scène politique canadienne pendant quatre ans. Parmi les conséquences imprévues, mentionnons l'enquête judiciaire publique que les constatations de vérification ont suscitée, une première dans les 128 ans d'histoire du BVG, des poursuites au criminel et des peines de prison imposées à quelques intervenants clés. Au cours de l'enquête, la vérificatrice générale du Canada a été assignée à comparaître et à produire ses feuilles de travail, et elle a dû justifier ses méthodes. Les leçons que nous avons tirées de cet examen public minutieux et les modifications qui ont été apportées en conséquence aux pratiques du BVG peuvent être utiles à d'autres ISC.

Contexte

En mars 2002, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux de l'époque a demandé au BVG de vérifier trois contrats, d'une valeur totale de 1,6 million de dollars canadiens (1,1 million d'euros), qui avaient été attribués à une agence de communications à la fin des années 1990 en vue de la prestation des services de publicité visant à accroître la visibilité du gouvernement du Canada. Le

rapport de vérification, présenté au Parlement en mai 2002, a relevé de graves lacunes à toutes les étapes du processus de gestion des contrats.

Compte tenu de la nature des constatations, nous avons remis cette affaire entre les mains de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), notre service de police national¹. De plus, nous avons décidé d'effectuer une vérification à l'échelle gouvernementale du Programme de commandites et des activités de publicité du gouvernement du Canada.

Les commandites visaient à accroître le rayonnement du gouvernement fédéral dans la province de Québec en associant l'image de ce gouvernement à des événements populaires et à des organisations sportives et culturelles. En contrepartie de fonds qu'elles recevaient du gouvernement, les organisations acceptaient de lui donner de la visibilité, par exemple, en utilisant le mot-symbole² « Canada » et le drapeau canadien lors de leurs événements et sur leurs articles promotionnels. Les agences de communications et de publicité ont servi d'intermédiaires entre le gouvernement et les organisateurs de ces événements et elles ont reçu, outre des commissions, le remboursement de leurs frais de production.

Constatations de la vérification du Programme de commandites

Selon nos constatations, le Parlement n'avait pas été informé des objectifs du Programme ni des résultats obtenus; de plus, il était mal renseigné sur sa gestion. Les responsables de la gestion ont enfreint les règles sur les marchés de l'État portant sur la sélection d'agences de publicité et l'attribution des contrats. Nous avons constaté qu'il y avait de graves lacunes à toutes les étapes du processus contractuel : au moment de décider de confier les travaux à contrat, d'élaborer le cahier des charges, de sélectionner l'entrepreneur et de s'assurer que le gouvernement avait bel et bien reçu les biens et les services stipulés au contrat avant de payer l'entrepreneur.

La prise de décisions manquait de transparence. Le Programme ne comportait aucune directive écrite, assortie de critères d'admissibilité clairs. En outre, aucun objectif écrit n'indiquait que le Programme faisait partie d'une stratégie visant à promouvoir l'unité nationale. Qui plus est, en l'absence de documents, nous ne pouvions cerner pourquoi un événement avait été sélectionné pour faire l'objet d'une commandite, ni comment la valeur monétaire d'un projet de commandite était déterminée, ni quelle visibilité rejaillirait sur le gouvernement fédéral grâce à la commandite.

De plus, il y avait peu de surveillance des activités financières et les principes fondamentaux du contrôle ont été violés. Les rôles et les responsabilités n'étaient pas séparés de façon à éliminer toute occasion de fraude ou de contournement des contrôles par la direction.

¹ Lorsqu'il soupçonne une fraude, le Bureau du vérificateur général du Canada peut confier l'affaire au service des délits commerciaux de la GRC. Cela, toutefois, se produit rarement.

² Le mot-symbole « Canada » est la marque universelle du gouvernement du Canada et de ses ministères.

Nous avons trouvé peu de preuves d'une analyse quelconque à l'appui d'une dépense de plus de 250 millions de dollars canadiens (173 millions d'euros), effectuée entre 1997 et mars 2003. Sur ce montant, plus de 100 millions de dollars canadiens (69 millions d'euros) ont été versés à des agences de communications en guise de commissions ou de remboursement de frais de production.

Dans certains cas, on a transféré les fonds des commandites à des sociétés d'État³, au moyen de méthodes fort douteuses qui semblaient avoir été conçues pour verser d'importantes commissions à des agences de communications tout en camouflant la source des fonds et la véritable nature des opérations. Certains paiements s'appuyaient sur de fausses factures et de faux contrats.

Lors de mon témoignage devant le Comité permanent des comptes publics, j'ai informé les parlementaires de ma consternation devant le mépris apparent des règles et règlements que nous avons constaté dans la façon dont les contrats ont été gérés. Il était tout aussi troublant que cela soit survenu dans le ministère même, Travaux publics et Services gouvernementaux, qui est censé assurer la prudence, la probité et l'équité de la gestion des contrats dans l'ensemble du gouvernement. Le problème n'était pas l'absence de règles, mais le fait que les règles en vigueur ont été bafouées.

Selon notre vérification, le gouvernement a administré le Programme de commandites en faisant peu de cas du Parlement et de ses lois et règlements en matière de gestion des finances publiques. Les mécanismes de contrôle et de surveillance qui auraient dû être en place ont échoué. En outre, les politiques et les hauts fonctionnaires ont été réticents à reconnaître leur responsabilité et à rendre compte de leurs actions.

La Commission Gomery

Notre rapport sur la vérification pangouvernementale des activités de commandites, de publicité et de recherche sur l'opinion publique du gouvernement canadien a été déposé à la Chambre des communes le 10 février 2004. Quelques jours plus tard, le gouvernement a annoncé la création d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les activités de commandites et de publicité. Il a également engagé un avocat-conseil à qui il a confié le recouvrement des fonds qui auraient été touchés indûment dans le cadre du Programme de commandites. Le gouvernement a annulé le Programme en décembre 2003, soit sept mois après le dépôt au Parlement canadien de notre rapport.

L'enquête publique, dirigée par le juge John A. Gomery, juge à la Cour supérieure du Québec, avait un double mandat : (1) faire enquête sur les questions soulevées dans notre rapport et en rendre compte, et adresser au gouvernement du Canada des

³ Les sociétés d'État sont des entités juridiques distinctes qui sont la propriété exclusive du gouvernement. Elles réalisent des programmes publics importants et agissent dans de nombreux secteurs de l'économie canadienne, entre autres, les services financiers, la culture, les transports, l'agriculture et les pêches, l'énergie et les ressources naturelles, et les services gouvernementaux.

recommandations fondées sur ses constatations factuelles et (2) prévenir, dorénavant, la mauvaise gestion des programmes de commandites et des activités de publicité.

Fait inédit dans l'histoire du BVG, toutes nos feuilles de travail ont fait l'objet d'une assignation. Dans une attestation écrite qui tenait lieu de preuve, nous avons pu expliquer nos méthodes de vérification. Mon personnel et moi-même avons comparu devant la Commission à deux reprises, soit quatre jours en tout et pour tout. Les audiences ont été télédiffusées en direct par la télévision nationale.

La Commission Gomery aurait pu discréditer nos méthodes et miner notre crédibilité. Tout doute grave sur les faits que nous avons mis au jour ou sur les constatations que nous avons formulées au cours de l'enquête publique aurait pu nuire à la confiance du public et du Parlement dans notre institution de vérification.

Toutefois, notre respect scrupuleux des méthodes et des normes professionnelles nous a maintenus en très bonne posture tout au long des délibérations. La Commission Gomery a conclu ses audiences sans vraiment mettre en question la crédibilité de notre rapport. Dans son rapport final, le juge Gomery a loué la qualité de notre travail en ces mots : « Il m'est apparu évident au cours des audiences que les constatations formulées par la vérificatrice générale dans les chapitres 3 et 4 de son rapport de 2003 au Parlement se sont... [] confirmées. »

Notre vérification des activités de commandites et de publicité du gouvernement canadien et les activités de la Commission d'enquête qui ont découlé de cette vérification ont duré plus de quatre ans et exercé sur notre personnel et nos ressources des pressions considérables. La crédibilité de notre bureau a été mise à l'épreuve. Nos pratiques et nos méthodes ont été scrutées à la loupe comme jamais auparavant, et nous avons dû répondre à un nombre sans précédent de demandes de renseignements de la part des médias.

À la suite de son enquête, la GRC a porté des accusations contre le haut fonctionnaire gestionnaire du Programme et trois cadres des agences de publicité. Jusqu'ici, le haut fonctionnaire et deux cadres d'agences de publicité ont été inculpés et condamnés à des peines de prison.

Leçons tirées

Étant donné que jamais auparavant une vérification n'avait fait l'objet d'une enquête publique au Canada, nous avons consigné en dossier le cours des événements et les leçons tirées. Le fait d'être assignés à produire nos feuilles de travail dans le cadre d'une enquête publique nous a appris que nous ne pouvions plus supposer que celles-ci demeureront confidentielles.

Depuis, nous avons établi des directives pour les vérifications susceptibles de mener à des enquêtes publiques. L'une des mesures que nous avons prises consiste à faire intervenir les cadres supérieurs et le service des communications dès le début du processus.

Nous avons également pris des mesures pour renforcer les éléments probants de nos vérifications, de façon à ce qu'ils puissent résister à un examen minutieux approfondi. Ainsi, nous avons décidé que les notes d'entretien doivent être signées par les personnes interviewées lorsque, de par leur nature, elles renferment des éléments de preuve.

Dès le dépôt de notre rapport, le débat public l'entourant s'est politisé à l'extrême alors que le gouvernement et les partis d'opposition se livraient une lutte acharnée pour déterminer qui était responsable. Devant la tournure que prenait le débat public, nous avons cessé de donner des entrevues aux médias. Malgré cette décision, ces derniers ont continué à parler de nous dans leurs reportages sur le « scandale des commandites », comme ils l'appelaient, pendant des mois.

Plus tard, le Comité des comptes publics au Parlement a fait l'éloge de notre travail :

« Certains témoins ont tenté de discréditer le rapport de la vérificatrice générale [sur le Programme des commandites] ou d'en réfuter des éléments, mais il s'agissait dans la plupart des cas d'arguments de complaisance absolument dénués de valeur. Le Comité [des comptes publics] a une longue expérience de la méthode de vérification employée par le Bureau de la vérificatrice générale et du processus de validation du bureau [l'ISC du Canada] servant à confirmer les constatations qui ressortent de la vérification. Le processus est minutieux et fouillé.

Le gros de l'information communiquée au Comité tend à confirmer et à renforcer les observations et conclusions de la vérificatrice générale [formulées dans son rapport sur le Programme des commandites]. »

Le fait pour notre rapport d'avoir résisté à l'examen minutieux approfondi du public atteste de la rigueur de notre travail de vérification et du professionnalisme des hommes et des femmes qui travaillent au Bureau du vérificateur général du Canada.

Enfin, je trouve gratifiant, en tant que dirigeante de notre institution supérieure de contrôle, de confirmer, de première main, que la population canadienne et les parlementaires tiennent toujours notre bureau en haute estime et qu'ils ont une grande confiance dans la qualité de notre travail de vérification.

On peut consulter le rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes sur le Programme des commandites à l'adresse suivante :

<http://www.oag-bvg.gc.ca/dominio/rapports.nsf/html/20031103cf.html>
(version française)

ou

<http://www.oag-bvg.gc.ca/dominio/reports.nsf/html/20031103ce.html>
(version anglaise)



Depuis son adoption, il y a deux ans, le plan stratégique de l'INTOSAI a eu une incidence profonde sur l'INTOSAI. L'Organisation s'est restructurée selon le plan, et celui-ci continue d'être mis en œuvre avec une grande efficacité et de jouir d'un vaste soutien. L'ordre du jour des réunions annuelles du Comité directeur reflète également le plan. Les réunions annuelles sont désormais structurées selon les quatre objectifs du plan : les normes professionnelles et la reddition de comptes, le renforcement des capacités institutionnelles, le partage des connaissances et les services connexes, et une organisation internationale modèle.

Cela était manifeste à la 55^e réunion annuelle du Comité directeur, tenu à Mexico les 1^{er} et 2 novembre 2006, où les présidents des quatre objectifs ont présenté des rapports. M. Arturo Gonzalez de Aragon, vérificateur général du Mexique, l'hôte du Congrès de l'INTOSAI 2007, a accueilli la réunion. Un sommaire des décisions prises



Les membres du Comité directeur de l'INTOSAI et les délégués à la 55^e réunion annuelle du Comité, à Mexico, en novembre 2006.

au sujet de la mise en œuvre du plan stratégique est présenté ci-dessous; le rapport complet sera diffusé dans un prochain bulletin de l'INTOSAI.

Objectif n° 4 : Une organisation internationale modèle

L'objectif n° 4 était le premier point à l'ordre du jour. M. Osama Jaffir Faquih, président de la Commission des affaires financières et administratives (CFA) et Président de l'ISC de l'Arabie saoudite, a dirigé les discussions. Le rapport de M. Faquih contient les recommandations suivantes sur les questions organisationnelles cernées dans le plan stratégique :

- Établir un cadre d'orientation stratégique pour régir les relations entre les organes de l'ensemble de l'INTOSAI et les donateurs et les partenaires à l'échelle mondiale.
- Accroître les cotisations annuelles, qui n'ont pas augmenté depuis 1983. (Le Comité a approuvé cette recommandation, qui sera soumise à l'adoption de l'Assemblée générale au Congrès de 2007.)
- Établir une politique sur les communications à l'échelle mondiale et un outil de communication Web pour faciliter les communications entre les commissions et les groupes de travail. (Le Comité a approuvé cette recommandation.)
- Trouver des membres pouvant devenir des membres associés de l'INTOSAI et répondant aux critères suivants : organisations gouvernementales ou internationales sans but lucratif qui œuvrent, à l'échelle mondiale, dans les domaines de la reddition de comptes, de la transparence et de la gouvernance.

La Commission des affaires financières et administratives se réunira à Oslo, en mars 2007, pour parachever son rapport et les recommandations qu'elle doit soumettre au Congrès de 2007.

Objectif n° 1 : Normes professionnelles et reddition de comptes

L'objectif n° 1 était le point suivant à l'ordre du jour. Les discussions ont porté sur les rapports d'étape soumis par M. Henrik Otbo, président de la Commission des normes professionnelles (CNP) et Vérificateur général du Danemark, et par plusieurs présidents de sous-commissions. M. Otbo a décrit les cinq secteurs de travail de la Commission :

- Parachever le cadre commun de toutes les normes professionnelles de l'INTOSAI;
- Mener une enquête sur l'état des normes et des lignes directrices de l'INTOSAI;
- Établir un nouveau groupe, présidé par la France, pour établir des principes de reddition de comptes et de transparence;
- Établir une nouvelle sous-commission pour l'audit de performance, sous la présidence du Brésil;

- Exécuter les travaux des sous-commissions (normes de contrôle interne, comptabilité et rapports, indépendance des ISC, normes de contrôle de l'audit financier, audit de conformité et audit de performance).

M. Otbo a souligné la double approche adoptée par la Commission pour l'élaboration des normes, à savoir, 1) fonder les travaux de l'INTOSAI le plus possible sur des normes largement reconnues par les ISC; et 2) travailler à l'harmonisation des contrôles dans le secteur public à l'échelle internationale par la reconnaissance et l'utilisation la plus grande possible des normes publiées par les autres normalisateurs lorsqu'elles sont applicables. De plus, l'INTOSAI établira des lignes directrices complémentaires en cas de besoins pressants ou spéciaux, et visera à influencer les normes internationales pour répondre aux questions qui présentent un intérêt particulier pour les ISC.

La prochaine réunion du Comité de pilotage de la CNP se tiendra à Bahreïn, les 23 et 24 avril 2007, et la CNP au complet se réunira lors du Congrès de l'INTOSAI à Mexico. Pour obtenir un complément d'information, veuillez consulter le site Web de la CNP à : <http://psc.rigsrevisionen.dk>

Objectif n° 2 : Renforcement des capacités institutionnelles

M. Ahmed El Midaoui, président de la Commission de renforcement des capacités (CRC) et Président de l'ISC du Maroc, a exposé les travaux de la Commission à l'appui de l'objectif n° 2 du plan stratégique. M. El Midaoui a résumé les résultats de la réunion inaugurale de la Commission, à Londres, en mars 2006 (pour en savoir davantage, voir le numéro de juillet 2006, pp. 4-6). Il a signalé que les trois sous-commissions suivantes, qui ont été créées à la réunion de Londres, élaborent et mettent en œuvre leur plan de travail :

- Sous-commission 1 : Promouvoir les activités de renforcement des capacités des ISC, dont la présidence est assumée par le Royaume-Uni et la vice-présidence par les îles Caïmans;
- Sous-commission 2 : Développement des services de conseil et de consultation, dont la présidence est assumée par le Pérou et la vice-présidence par le Kazakhstan;
- Sous-commission 3, Promouvoir les meilleures pratiques et l'assurance qualité par le biais de l'évaluation volontaire par les pairs, dont la présidence est assumée par l'Allemagne et la vice-présidence par le Bangladesh.

M. El Midaoui et le vice-président de la CRC, M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis, ont également présenté les résultats de leurs rencontres avec les principaux donateurs désireux d'appuyer les efforts de renforcement des capacités de l'INTOSAI, notamment la Banque mondiale.

Le Rapport annuel de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a également été présenté en même temps que les travaux relatifs à l'objectif n° 2, l'IDI étant l'un des principaux fournisseurs de services de formation et de renforcement des capacités

aux membres de l'INTOSAI. M. Juergen Kosmo, Vérificateur général de la Norvège, a présenté le rapport sur les activités de l'IDI en 2006, en mettant en lumière les travaux de renforcement des capacités de l'IDI pour ce qui est de la formation, des réseaux régionaux, de la coopération avec les commissions et les groupes de travail de l'INTOSAI, des programmes d'information et de l'apprentissage à distance. Pour plus d'information sur les programmes de l'IDI, voir l'article spécial sur le 20^e anniversaire de l'IDI à la page 20, la rubrique trimestrielle Dans le cadre de l'INTOSAI à la page 37 et le site Web de l'IDI à : www.idi.no.

Objectif n° 3 : Partage des connaissances et services connexes

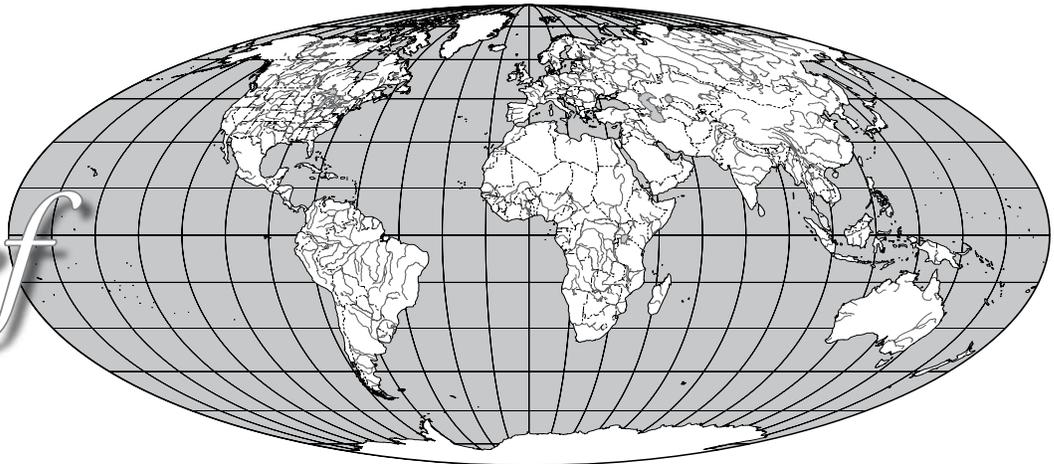
M. Vijayendra Kaul, agent de liaison de l'objectif n° 3 et Contrôleur et Vérificateur général de l'Inde, a présenté le rapport sur l'objectif n° 3, qui portait sur l'alignement des nombreuses entités de l'objectif n° 3 sur le plan stratégique; les résultats d'une enquête sur l'objet de meilleures pratiques, l'étalonnage et les études de cas; et les partenariats éventuels avec des établissements universitaires et professionnels. Les groupes suivants ont également présenté des rapports attestant de la portée et de l'étendue des travaux de l'INTOSAI sur l'objectif n° 3 : dette publique, contrôle informatique, vérification environnementale, lutte contre le blanchiment de capitaux, évaluation de programmes, contrôle d'institutions internationales et contrôle des aides en cas de catastrophes.

Les projets au sujet du nouveau site Web de la *Revue* ont également été dévoilés dans le cadre de la présentation sur l'objectif n° 3, dont le point fort était une présentation Power Point de M. Walker, des États-Unis, qui a décrit comment on était en train de transformer la *Revue* pour tirer pleinement parti de la technologie, et la rendre plus utile et plus accessible pour les lecteurs. Le nouveau site Web de la *Revue* sera annoncé au début de 2007.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec la Revue à : intosaijournal@gao.gov.

EN

bref



Bermudes

Publication du rapport annuel

Le vérificateur général des Bermudes vient de publier son rapport sur les travaux du Bureau du vérificateur général et les comptes du gouvernement des Bermudes pour l'exercice couvrant la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

Le rapport présente des observations découlant des contrôles exécutés et constate que les documents comptables de beaucoup d'entités comportaient des arriérés préoccupants et que les contrôles n'ont pu être terminés avant janvier 2006. Le rapport présente des recommandations pour régler les problèmes et les déficiences relevés.

Renseignements : Bureau du vérificateur général

Fax : ++441-295-3849

Site Web : www.oagbermuda.gov.bm

Canada

Un rapport constate qu'il faut améliorer la lutte contre les changements climatiques

Dans un rapport déposé à la Chambre des communes en septembre 2006, la commissaire à l'environnement et au développement durable

du Bureau du vérificateur général, Johanne Gélinas, a indiqué que le gouvernement fédéral avait enregistré un piètre bilan dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques. Au lieu de baisser, les émissions de gaz à effet de serre continuent de s'accroître. Et le Canada risque de ne pas être en mesure de respecter ses engagements internationaux en la matière.

Le rapport constate que les transports et le secteur industriel produisent plus des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre au Canada. Même si les principales mesures proposées pour ces secteurs étaient mises en œuvre, elles ne feraient que ralentir la croissance des émissions de gaz à effet de serre. La vérification a permis de constater que le système d'échange d'émissions proposé pourrait avoir des conséquences financières fâcheuses pour les contribuables canadiens.

Le rapport conclut que le gouvernement doit appliquer les rudiments d'une bonne gestion — gouvernance et reddition de comptes — à la lutte contre les changements climatiques. Les principaux acteurs du domaine doivent clairement comprendre et accepter leurs rôles et responsabilités, et s'en acquitter. Cependant, le gouvernement n'a pas encore créé une structure efficace de gouvernance pour gérer ses activités de lutte contre les changements climatiques et n'a pas encore publié les rapports promis.

En se tournant vers l'avenir, la commissaire a prié le gouvernement d'établir un plan crédible,

réaliste et précis, assorti d'objectifs à court et à long terme, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Plus particulièrement, le plan du gouvernement devrait prévoir des mesures pour aider les Canadiens à faire face aux conséquences des changements climatiques.

La commissaire a bien accueilli la décision du gouvernement de donner suite aux recommandations formulées dans son rapport, qui a suscité un intérêt considérable parmi les députés fédéraux et les médias canadiens.

Le mandat de la commissaire à l'environnement et au développement durable et de son équipe de vérificateurs est de vérifier dans quelle mesure les ministères et organismes fédéraux mettent en œuvre les politiques gouvernementales sur l'environnement et le développement durable et de faire rapport au Parlement et aux Canadiens à cet égard.

Le rapport est disponible en ligne : www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/.

Renseignements : Service des Communications du Bureau du vérificateur général du Canada

Fax : ++613-957-0474

Courriel : communication@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.oag-bvg.gc.ca

République populaire de Chine

Promulgation d'une nouvelle loi sur les contrôles

En février 2006, le Comité permanent de la 10^e assemblée du Congrès national du peuple a adopté une nouvelle loi sur les contrôles, qui a été promulguée par le président Hu Jintao en juin 2006.

La loi précédente avait été promulguée en janvier 1995. Depuis, l'évolution de l'économie et de la société chinoises a soulevé beaucoup de questions et de problèmes au sein des institutions de contrôle. En raison des nouvelles tâches et attentes qui ont vu le jour, il était nécessaire de modifier et d'améliorer la loi sur les contrôles.

La nouvelle loi ne change certes pas le cadre ni le contenu de base de la loi précédente, mais elle prévoit des modifications dans les quatre secteurs suivants :

Premièrement, la loi améliore le système de contrôle et de surveillance. Plus concrètement, elle précise les fondements juridiques de l'exécution des évaluations et des décisions prises concernant les contrôles. Elle stipule que les rapports de contrôle doivent être axés sur les résultats liés à la mise en œuvre du budget. Elle permet aux comités permanents de l'Assemblée nationale populaire d'adopter des résolutions en se fondant sur les rapports de contrôle. Elle fait obligation aux pouvoirs publics de communiquer aux comités permanents de l'Assemblée nationale populaire du niveau correspondant les résultats des mesures prises pour corriger les problèmes recensés dans les rapports de contrôle. Et elle stipule que les dirigeants des institutions locales de contrôle ne peuvent être nommés ou destitués sans que les institutions de contrôle de niveau supérieur aient été consultées.

Deuxièmement, la loi renforce les devoirs à l'égard des contrôles. Pour combler les besoins suscités par la réforme des institutions financières publiques, des sociétés d'État et des organismes publics, des systèmes d'investissement et de financement, la loi modifie la portée des contrôles pour viser les institutions qui font appel aux fonds publics et les projets de construction qui sont financés en majeure partie par le gouvernement.

La loi stipule clairement que les institutions de contrôle doivent vérifier les responsabilités économiques des dirigeants des ministères ou des autres services publics qui sont assujettis à des contrôles. Elles doivent aussi être habilitées à examiner les rapports de contrôle établis par les cabinets de contrôle publics.

Troisièmement, la loi renforce les pouvoirs de contrôle. Elle confère aux institutions de contrôle le pouvoir 1) d'exiger que les entités contrôlées fournissent les données électroniques sauvegardées et traitées par leurs systèmes informatiques et les documents pertinents sur les technologies de l'information utilisées et 2) d'examiner les systèmes comptables informatisés des entités contrôlées. Les institutions de contrôle sont également habilitées à examiner les économies déposées par une entité contrôlée dans un établissement financier au nom d'une personne et elles peuvent demander au ministère des Finances de confisquer les actifs d'une entité qui ont été obtenus grâce au transfert ou à la dissimulation de documents pertinents ou en contrevenant aux lois en vigueur. Les institutions de contrôle sont habilitées à demander le concours des organismes compétents pour effectuer leurs tâches.

Quatrièmement, la loi établit des normes pour les pratiques de contrôle. Elle oblige les institutions de contrôle à améliorer l'efficacité de leurs travaux de contrôle et à tenir dûment compte des points de vue des entités contrôlées. Si une institution de contrôle de niveau inférieur a pris une décision en matière de contrôle qui contrevient aux lois applicables, elle peut faire modifier ou annuler la décision. La loi prévoit des mesures pour faire appel d'une décision de contrôle concernant des recettes et des dépenses publiques données si l'entité contrôlée n'est pas d'accord

avec la décision. La loi établit aussi les nouvelles responsabilités juridiques des institutions de contrôle qui communiquent des secrets d'État ou commerciaux.

La révision et la promulgation de la nouvelle loi sur les contrôles marquent une étape importante dans l'établissement de la profession de contrôleurs en Chine. La nouvelle loi fera la promotion des moyens mis à la disposition des institutions de contrôle pour s'acquitter de leurs missions, renforcera davantage leur influence, établira des garde-fous économiques et financiers améliorés, garantira une bonne gestion au sein des ministères et fera progresser l'État de droit. La loi normalisera encore davantage l'exécution des missions de contrôle, renforcera les mesures qui garantissent la qualité des contrôles, favorisera l'objectivité et l'équité des résultats des contrôles et fera la promotion de méthodes de contrôle pratiques et réalistes et de l'amélioration continue de la qualité et des normes.

Renseignements : Bureau de contrôle national de Chine

Fax : ++86 (10) 68 33 09 58
Courriel : cnao@audit.gov.cn
Site Web : www.audit.gov.cn

Colombie

Nouveau contrôleur général

En septembre 2006, Julio Cesar Turbay Quintero a été nommé contrôleur général de la République de Colombie pour un mandat de quatre ans. Lors de son entrée en fonction, il a déclaré que son administration s'était donné comme nouveau slogan de « renforcer les mœurs publiques ».

M. Turbay est titulaire d'un diplôme de droit et d'économie de l'Université Javeriana de Bogota. Il a étudié les sciences politiques à l'Université de New York et il détient une



Julio Cesar Turbay

maîtrise en administration de l'École d'administration de l'Université de Miami. Il a été conseiller au sein de diverses municipalités de l'État de Cundinamarca. Il a également été député du parlement régional de cet État. Il a siégé à la Chambre des représentants de la Colombie (la chambre basse de l'Assemblée législative colombienne) et il a exercé pendant trois mandats la fonction de sénateur.

M. Turbay a également été juge et il a travaillé à la banque centrale et à la banque agraire. Il est le fils de l'ancien président de la Colombie (1978-1982), Julio Cesar Turbay Ayala, qui est décédé récemment.

Renseignements : Bureau du contrôleur général de la Colombie

Fax : (57-1) 3537648
Courriel : Oorjuela@contraloriagen.gov.co
Site Web : www.contraloriagen.gov.co

Grèce

Nouveau président de la Cour des comptes

Georgios-Stavros Kourtis a été nommé président de la Cour des comptes de la Grèce. Diplômé de l'École de droit de l'Université d'Athènes, M. Kourtis a pratiqué le droit de 1968 à 1972. De 1972 à 1995, il a occupé divers postes : juge, juge d'examen et juge-président. En 1995, il a été nommé juge-conseiller de la Cour des comptes et, en 2001, il a été promu vice-président de la Cour des comptes. De 1996 à 2000, M. Kourtis a été directeur adjoint de l'École nationale des juges, où il a également enseigné le droit financier, le droit des contrats et le droit administratif. Il a également été membre d'un comité central d'établissement des lois de 1982 à 1988. Depuis 2004, il est président d'un comité d'audit de trois membres qui est chargé d'examiner les comptes du comité organisateur des jeux Olympiques d'Athènes de 2004. M. Kourtis fait partie de l'association grecque des juristes et de la société des études administratives et il a rédigé de nombreux essais scientifiques.

Renseignements : Cour des comptes de la Grèce

Fax : ++30 (210) 6466604
Courriel : elesyn@otenet.gr

Inde

Publication du rapport annuel

Le Bureau du contrôleur et vérificateur général d'Inde vient de publier son rapport annuel intitulé *Activity Report of the Indian Audit and Accounts Department for the Year 2004-05*. Il s'agit du 21^e rapport annuel publié par le Bureau visant les ministères

et sa présentation a été entièrement remaniée pour en accroître la lisibilité.

Le rapport met l'accent sur la présentation de 80 471 rapports d'inspection de contrôle et de 86 rapports de contrôle au Parlement. Le Bureau a exécuté 299 contrôles de gestion pour vérifier l'économie, l'efficacité et l'efficacité des dépenses; ses travaux proposent le recouvrement de quantités importantes de fonds publics.

On peut consulter le site Web du Bureau pour obtenir un exemplaire du rapport.

Renseignements : Bureau du contrôleur et du vérificateur général d'Inde

Fax : ++91-11-23236684

Courriel : cag@cag.gov.in

Site Web : www.cag.gov.in

Nouvelle-Zélande

Rapport sur les mesures de financement de la santé

Le Bureau du contrôleur et du vérificateur général de Nouvelle-Zélande vient de publier un rapport intitulé *Allocation of the 2002-05 Health Funding Package*. Grâce à des mesures de financement de la santé, qui ont été présentées en 2002, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande a consacré de nouvelles sommes importantes à la santé. Cet ensemble de mesures prévoit un cycle de financement de trois ans pour remplacer le cycle de financement annuel antérieur.

Le rapport constate que le ministère de la Santé dispose de documents bien étayés pour justifier les décisions sur l'affectation des fonds alloués dans le cadre des nouvelles mesures de financement. Malheureusement, les contrôleurs n'ont pas pu déterminer la manière dont les fonds sont, à terme, dépensés parce que les conseils

sanitaires de district et beaucoup de ministères ne possèdent pas de dossiers distincts pour ces fonds.

Renseignements : Bureau du contrôleur et du vérificateur général

Fax : ++(04) 917 1549

Courriel : reports@oag.govt.nz

Site Web : www.oag.govt.nz

Porto Rico

Programme de lutte contre la corruption

Le Bureau du contrôleur de Porto Rico a établi un programme de lutte contre la corruption qui reconnaît les efforts déployés par les entités en vue de respecter les normes de bonne gouvernance et de définir des politiques anticorruption. Le programme a été établi afin d'encourager les fonctionnaires à respecter les lois et les réglementations et à lutter contre les déficiences recensées lors des contrôles de l'utilisation des fonds et des biens publics. Le Bureau a fixé des normes puis, en 2005, il a commencé à émettre des attestations de conformité aux entités qui respectaient au moins 80 p. 100 des normes fixées.

Ces normes sont les suivantes :

- mise en œuvre et diffusion des valeurs et du code de déontologie de l'entité,
- publication de règles de conduite,
- établissement d'un service d'assistance téléphonique,
- attribution des responsabilités liées à la réception des plaintes et aux enquêtes,
- établissement de règles visant les questions relatives aux ressources humaines (recrutement, récompenses, mesures disciplinaires et contrôle de sécurité),

- publication des règles visant la formation permanente (pour le nouveau personnel et les examens annuels pour les autres employés),
- établissement des méthodes de revue (contrôles internes et externes, règles de surveillance et revue annuelle des contrôles internes),
- établissement d'une fonction de contrôle interne efficace,
- établissement d'un comité de contrôle interne,
- exécution d'une évaluation annuelle des risques.

En 2005, 110 entités publiques ont participé au programme, et 85 d'entre elles (77 p. 100) ont reçu une attestation de conformité.

Renseignements : Bureau du contrôleur de Porto Rico

Fax : ++1 (787) 751-6768

Courriel : ocpr@ocpr.gov.pr

Site Web : www.ocpr.gov.pr

Arabie Saoudite

Symposium sur les contrôles de gestion et les contrôles environnementaux

En avril 2006, le Bureau du vérificateur général (GAB) a tenu son troisième symposium sur l'amélioration de la coopération pour exécuter des contrôles de gestion complets. Le président du GAB, Osama Jafar Faquih, a ouvert le symposium qui a eu lieu à l'institut d'administration publique de Riyad et qui a accueilli des hauts fonctionnaires des ministères des Finances, des représentants d'entreprises et de sociétés. Le symposium était axé sur une perspective élargie du contrôle de gestion et du contrôle environnemental.

Voici les recommandations qui ont été adoptées lors de ce symposium :

- Les administrations centrales du gouvernement, surtout celles qui sont chargées de la santé et de l'éducation, doivent collaborer avec les secteurs de services pour établir et adopter des mesures du rendement conçues pour favoriser une saine gouvernance et évaluer les initiatives de gestion et l'efficacité de l'exploitation des ressources disponibles et l'efficacité de la mise en œuvre des objectifs. Pour ce faire, les unités du gouvernement doivent adopter une méthode scientifique fondée sur les critères suivants : (1) recenser les objectifs distincts qui peuvent être évalués, qualitativement et quantitativement; (2) éviter le doublement des efforts entre les unités du gouvernement; (3) simplifier la prestation des services au public; (4) promouvoir l'efficacité du rendement en effectuant la rotation des fonctionnaires entre les ministères selon la charge de travail actuelle.
- Pour améliorer le rendement des institutions, les programmes doivent être comparés en vue d'examiner (1) leurs objectifs particuliers; (2) les chartes organisationnelles et l'affectation des ressources aux programmes; (3) les coûts d'exécution (4) les réalisations et retombées économiques et sociales en vue de valoriser les dépenses publiques (5) les indicateurs scientifiques et objectifs pour évaluer le rendement des programmes (6) les systèmes de comptabilité et de technologies de l'information qui fournissent à la direction les données nécessaires pour prendre des décisions.
- Le rendement de l'organisation doit être évalué en mettant en place des services de contrôles internes en vue de déterminer l'étendue avec laquelle les objectifs ont été

atteints, d'analyser les causes des déviations et de recenser les mesures correctives à prendre.

- Les organismes compétents doivent coordonner leurs efforts pour créer et publier des règles et des réglementations uniformisées pour protéger l'environnement.
- Une équipe réunissant des membres d'organismes spécialisés doit être formée pour envisager d'exiger que les entreprises communiquent les dommages environnementaux possibles résultant de leurs activités et pour déterminer comment les dommages seront réparés et déterminer les compensations subséquentes qui seront versées.

Renseignements : Bureau du vérificateur général

Fax : ++966 (1) 403 20 57, 403 30 56

Courriel : gab@zajil.net

Site Web : www.gab.gov.sa

Le rôle des ISC dans la préparation et le déploiement des moyens d'intervention pour lutter contre une pandémie de grippe

Susan Ragland, Government Accountability Office des États-Unis

Une pandémie de grippe est une menace grave qui pèse réellement sur l'humanité tout entière. Les pandémies surviennent lors de l'émergence d'un nouveau virus de la grippe qui se transmet rapidement entre des personnes qui sont peu immunisées. Les trois dernières pandémies mondiales ont frappé en 1918, en 1957 et en 1968 tuant, respectivement, environ 40 millions, deux millions et un million de personnes.

Les ISC peuvent jouer un rôle important pour aider leur pays à mieux se préparer à intervenir lors d'une pandémie de grippe en tirant des enseignements des expériences antérieures, en tirant parti des leçons apprises et en planifiant ce qui doit être fait. Les ISC peuvent

- contribuer à une saine planification et à l'établissement de moyens de prévention et d'intervention adéquats;
- contribuer à ce que les efforts financiers et les activités menées apportent une plus-value, qu'il y ait ou non une pandémie;
- renforcer les réseaux actuels et nouveaux, ce qui contribuerait à l'établissement des équipements généraux nécessaires à la préparation et au déploiement des moyens d'intervention dans chacun des pays.

Étant donné que les pandémies sont, en raison de leur nature même, internationales, il est primordial que les ISC collaborent en vue de renforcer les moyens d'intervention et de prévention à l'échelle mondiale ainsi que les capacités des pays à lutter contre une pandémie et à s'en remettre par la suite.

Alors que les spécialistes de la santé ne peuvent pas prédire avec certitude la souche du virus de la grippe qui provoquera la prochaine pandémie, certains sont d'avis que le virus de la grippe aviaire, détecté en Asie et connu sous le nom de H5N1, est le plus susceptible de déclencher une pandémie. À ce jour, ce virus a contaminé les oiseaux de basse-cour et sauvages dans environ 50 pays d'Asie, d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe. Même si le virus H5N1 reste pour l'instant surtout circonscrit aux oiseaux, une pandémie pourrait survenir si le virus subissait une mutation qui établirait une transmission interhumaine rapide. Selon l'Organisation mondiale de la santé, le 29 novembre 2006, 258 personnes, dans dix pays, étaient infectées par ce virus; et 154 en étaient décédées.

La capacité de toutes les ressources nationales de se mobiliser et de tous les secteurs du gouvernement et de la société de mener des actions coordonnées déterminera l'ampleur potentielle d'une pandémie de grippe. Il est donc nécessaire d'établir une stratégie qui va au-delà des limites sanitaires et médicales — prévoyant notamment la pérennisation des équipements essentiels, des activités du secteur privé, de la

Cet article récapitule la stratégie définie par le GAO américain pour lutter contre une pandémie de grippe. Le GAO veut recueillir des commentaires et des observations sur sa stratégie et serait heureux de collaborer avec d'autres ISC pour étudier ces dossiers importants.

N.D.R.L.

circulation nationale et internationale des biens et services et la prise en compte de facteurs économiques et sécuritaires.

Cet article décrit la stratégie définie par le Government Accountability Office des États-Unis (GAO) en vue d'intégrer ses efforts visant à examiner les programmes, les fonctions et les outils dont auront besoin les États-Unis pour se préparer efficacement à lutter contre une pandémie de grippe, déployer des moyens d'intervention et s'en remettre par la suite. Cette stratégie pourrait faire appel à diverses actions, notamment des rapports et des témoignages, des séances d'information, des partenariats, des forums, des groupes d'experts et des engagements constructifs. Le GAO continuera à chercher des occasions de consulter d'autres organisations en vue de tirer parti de leurs compétences au besoin, de mobiliser des efforts permanents et de limiter le dédoublement et le chevauchement des efforts.

Thèmes clés qui nécessitent une attention particulière

Le GAO a établi sa stratégie pour éclairer les processus décisionnels du Congrès américain et la surveillance des efforts de lutte contre les pandémies et pour aider les États-Unis à se préparer à faire face à une pandémie avec des moyens qui s'inscrivent dans la durée. Cette stratégie prolonge et amplifie de vastes travaux, dont les résultats sont présentés dans plus de 120 rapports et études préparés par le GAO au cours de nombreuses années de recherches sur les catastrophes, les évaluations des moyens que possède le secteur de la santé publique et les efforts déployés pour faire face au bogue de l'an 2000. En se fondant sur les enseignements tirés de ses travaux antérieurs et en tenant compte des caractéristiques uniques d'une pandémie de grippe, le GAO a défini six grands thèmes pour encadrer ses travaux (voir le graphique 1).

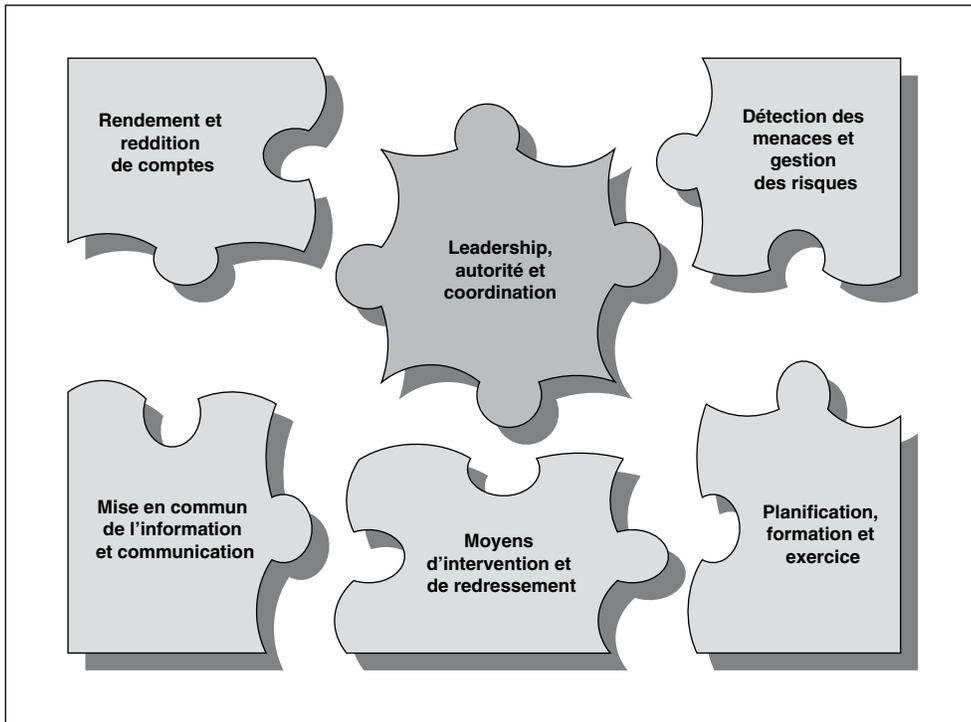
Leadership, autorité et coordination

Les travaux antérieurs du GAO ont mis en évidence la grande importance du leadership, de l'autorité et de la coordination. Ce thème touche tous les aspects des préparatifs, des moyens d'intervention et des actions de redressement au lendemain d'une pandémie de grippe. En novembre 2005, le Président des États-Unis a rendu publique une stratégie nationale de lutte contre les pandémies de grippe qui décrit les moyens de préparation mis en œuvre par les États-Unis pour détecter une pandémie possible et y répondre. En mai 2006, un plan complémentaire a été publié pour guider les efforts de mise en œuvre de cette stratégie. Aux termes de la stratégie nationale américaine et de son plan de mise en œuvre, chacun des organismes fédéraux s'est vu confier des responsabilités importantes en matière de leadership dans divers secteurs.

Compte tenu de la multitude d'organismes au sein des pouvoirs publics fédéraux, nationaux et locaux et du secteur privé, et de la participation d'autres pays, il importe que tous les acteurs (1) parviennent à une conception commune des rôles et des responsabilités en matière de leadership et que (2) les autorités fonctionnent efficacement et assurent une reddition de comptes pour les efforts de collaboration qui sont déployés. Il faut notamment, définir avec précision les rôles et les responsabilités

de chacun et mettre en place des autorités compétentes. Le GAO examinera également des stratégies de leadership innovantes qui pourront servir à améliorer les efforts visant à relever les défis multisectoriels et transversaux du XXI^e siècle, comme les pandémies de grippe ou d'autres catastrophes.

Graphique 1 : Grands thèmes des travaux proposés par le GAO sur la pandémie



Source : GAO

Détection des menaces et gestion des risques

La surveillance mondiale des pandémies constitue l'un des principaux rouages de la détection des menaces. Les *Centers for Disease Control and Prevention* (CDC) des États-Unis collaborent avec divers partenaires sanitaires publics, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour recueillir des données sur les activités nationales et internationales de surveillance de la grippe. La surveillance épidémiologique, même si elle a été améliorée par les efforts de renforcement déployés par les CDC et l'OMS en Asie, pose toujours des difficultés. Beaucoup de pays ne possèdent pas les infrastructures sanitaires ni les laboratoires de santé publics nécessaires; d'autres ne disposent pas de systèmes pour communiquer l'information essentielle sur la grippe aux autorités compétentes.

Il faut, notamment, examiner les mesures prises par les organismes américains et les organisations internationales en vue de renforcer les efforts nationaux et internationaux visant à détecter les épidémies animales et humaines et à faire rapport à cet égard.

Planification, formation et exercice

Les secouristes peuvent rapidement être débordés par des catastrophes. C'est donc dire qu'une saine planification préalable est primordiale, tout comme la mise en place de programmes de formation et d'exercice renforcés pour mettre à l'essai les plans en prévision d'une vraie catastrophe. Cependant, les travaux du GAO au cours des dernières années ont démontré que les préparatifs et les moyens d'intervention pour faire face à la saison de la grippe laissaient à désirer.

Il reste deux grands problèmes à régler : (1) évaluer la mesure avec laquelle les divers efforts de planification déployés par tous les pouvoirs publics et les secteurs s'intègrent à un cadre national complet, cohérent et intégré pour lutter contre une possible pandémie de grippe et (2) recenser les processus établis pour mettre à l'essai les plans de mise en œuvre et les personnels qui sont chargés de veiller à ce que les résultats servent à régler les problèmes recensés.

Moyens d'intervention et de redressement

Outre le lourd tribut humain que font payer les maladies et les décès, une pandémie modérée ou grave aurait d'importantes répercussions socioéconomiques. Un représentant de la Banque mondiale a fait remarquer que les perturbations causées par le SRAS avaient donné lieu à des pertes financières qui représentaient environ 2 p. 100 du produit national brut de la région au cours du deuxième trimestre de 2003. Le Conseil du trésor du Congrès américain estime qu'une pandémie de l'ampleur de celle qui a frappé en 1918 pourrait entraîner une baisse de 5 p. 100 du produit national brut américain au cours de l'année suivante. Le taux d'absentéisme, en milieu professionnel, dépendrait évidemment de la gravité de la pandémie, mais il pourrait atteindre, selon les CDC, 40 p. 100 durant les périodes de pointe de la pandémie.

Il faut, notamment, évaluer les actions menées en vue d'établir les moyens d'intervention nécessaires au sein des infrastructures sanitaires humaines et animales pour répondre aux besoins qui pourraient surgir lors d'une pandémie (par exemple, la disponibilité des lits d'hôpitaux, des fournitures médicales, notamment des vaccins; et les ressources humaines clés, notamment les médecins, les infirmières et les vétérinaires); examiner la manière dont les problèmes d'éthique concernant la mise en commun et la distribution des rares ressources sont pris en considération et réglés; évaluer la mesure avec laquelle les États-Unis et leurs partenaires internationaux trouvent des solutions aux graves contraintes en matière de ressources qui ont des répercussions sur la capacité des pays de répondre à une pandémie de grippe.

Mise en commun de l'information et communication

Les évaluations faites par le GAO de la santé publique et de l'état des moyens de préparation et d'intervention en cas de désastre et des capacités de redressement indiquent qu'un manque de collaboration a créé des difficultés dans la mise en commun de l'information sanitaire publique et l'établissement de l'interopérabilité des communications pour les premiers intervenants. Il est nécessaire de coordonner

efficacement les activités de surveillance de la santé humaine et animale afin de détecter, dans les meilleurs délais, une nouvelle souche de la grippe.

Dans tous les contextes, les annonces faites au public doivent dépeindre fidèlement le risque cerné sans l'exagérer ni le minimiser. Le Department of Health and Human Services des États-Unis a récemment entrepris un certain nombre d'activités de communication. Il a notamment créé un site Web sur les pandémies de grippe (www.pandemicflu.gov) et commandité des sommets nationaux avec les États américains. Il a également rendu publiques des séries de listes de planification pour les pouvoirs publics, les entreprises et les organismes locaux et nationaux.

Il reste, notamment, à déterminer la mesure avec laquelle les organismes internationaux, fédéraux, d'État, et locaux et d'autres organisations mettront en commun les informations concernant une possible pandémie de grippe, ainsi que la manière dont l'information sera utilisée. Il faut aussi régler le problème concernant l'efficacité de la communication et de la mise en commun de l'information entre les systèmes de santé humaine et animale, notamment les laboratoires.

Rendement et reddition de comptes

Divers défis sont associés aux efforts nationaux de planification. Sans objectifs axés sur les résultats ni mesures de rendement précises, il sera difficile pour le congrès, le parlement ou le gouvernement fédéral de n'importe quel pays d'évaluer l'efficacité générale des préparatifs. Il sera aussi primordial de veiller à ce que les organismes établissent des objectifs et des mesures complémentaires avec d'autres organisations, au besoin. Enfin, il est nécessaire de disposer de contrôles internes et de mécanismes adaptés de surveillance, comme des contrôles pour garantir les résultats et la reddition de comptes au titre des subventions et des contrats, et de surveiller les fonds reçus et versés.

Se tourner vers l'avenir : le rôle des ISC

En résumé, à l'instar d'une pandémie qui dépasserait les frontières nationales, les stratégies de contrôle des ISC doivent dépasser les frontières. Les ISC peuvent collaborer comme suit :

- Elles peuvent collaborer pour établir et mettre en œuvre, de manière uniforme, des méthodes visant à évaluer l'état de la préparation des moyens de secours nationaux. Cela contribuerait à aider chacun des pays à mener ses propres efforts et à établir une base pour faire des comparaisons entre les pays.
- Elles peuvent exécuter des contrôles coordonnés de dossiers clés qui ne connaissent pas de frontières.
- Elles peuvent exécuter des contrôles conjoints visant des efforts internationaux de préparation et d'intervention.

Renseignements complémentaires : raglands@gao.gov.

L'Initiative de développement de l'INTOSAI célèbre son 20^e anniversaire

Magnus Borge, Directeur général de l'IDI

L'initiative de développement de l'INTOSAI (IDI) a été créée en avril 1986 lors du XII^e Congrès de l'INTOSAI. Le 20 septembre 2006, l'IDI a célébré son 20^e anniversaire lors d'un symposium à Oslo. Plus de 40 représentants des institutions supérieures de contrôle, du gouvernement norvégien et du Parlement de ce pays, le Storting, et des donateurs internationaux ont participé à l'événement, qui a mis en lumière l'évolution du rôle de l'IDI au cours de ces 20 dernières années.

La création de l'IDI

La création de l'IDI lors du XII^e Congrès de l'INTOSAI a été le point culminant des discussions qui avaient eu cours au sein de l'INTOSAI depuis la fin des années 1970. Les membres avaient fait valoir depuis longtemps la nécessité d'établir un organisme international qui serait chargé de favoriser la formation du personnel des ISC; la centralisation de la formation des chargés de cours et l'élaboration du programme connexe étaient au cœur de la question. L'IDI devait se concentrer sur les programmes et les activités de formation, en particulier l'initiation aux principes fondamentaux de la comptabilité et du contrôle, tandis que l'on insistait sur le rôle des groupes régionaux de l'INTOSAI dans l'enseignement même des cours. En fait, dès le tout début, on a décidé de donner la formation en région plutôt que d'attendre des employés des ISC qu'ils se déplacent pour aller suivre des cours dans un endroit



Lors de l'Atelier sur le contrôle informatique qui s'est tenu à Alger, en Algérie, en novembre et décembre 2006, les participants et les chargés de cours des ISC membres de l'ARABOSAI prennent une pause pour aller visiter le monument et le Musée de libération nationale. L'Atelier était le dernier volet du Programme de renforcement des capacités en matière de contrôle informatique, programme qui a été mené conjointement par l'ARABOSAI et l'IDI en 2005 et 2006.

central pour l'IDI. L'IDI devait également servir de centre d'échange pour la collecte et la diffusion de l'information, l'élaboration des documents didactiques et la formation des chargés de cours et des gestionnaires du perfectionnement. On demanderait à des organismes d'aide et de développement nationaux de financer les activités de l'IDI.

Les premières années de l'IDI

À ses débuts, le Secrétariat de l'IDI était rattaché au Bureau du vérificateur général du Canada. On a alors établi un Conseil d'administration, sous la direction du Vérificateur général du Canada et du Contrôleur général des États-Unis.

L'IDI a commencé ses activités en 1987 avec la prestation de ses premiers programmes de perfectionnement et la diffusion de la première édition du *Répertoire international de données sur la formation des vérificateurs*. L'IDI a mis sur pied un groupe consultatif, constitué de représentants des régions de l'INTOSAI et d'autres ISC. Ainsi, le ton était donné : une étroite collaboration allait s'instaurer dans le but de déterminer les besoins de formation et d'élaborer et d'offrir des programmes de perfectionnement dans les régions et les sous-régions.

Au cours de ses dix premières années d'existence, soit de 1986 à 1995, l'IDI a élaboré des programmes qui, en règle générale, étaient des cours techniques, adaptés aux besoins précis des ISC des différentes régions. Les cours visaient à : (1) améliorer les compétences des praticiens du contrôle dans la planification et la supervision des contrôles, le contrôle informatique et les tests de contrôle, et (2) doter les gestionnaires de la formation et les services chargés du personnel de nouvelles compétences grâce à des ateliers et à des séminaires de gestion.

L'évolution du rôle de l'IDI

Au bout de dix ans, un examen des programmes et des activités de l'IDI dans tout l'INTOSAI a montré qu'il fallait mettre davantage l'accent sur l'élaboration d'infrastructures régionales de formation et ce, dans le but d'assurer la durabilité et la viabilité à long terme des résultats atteints aux niveaux régional et local. En 1996, l'IDI a donc élaboré et lancé le Programme régional de formation à long terme (PRFLT), programme qui était d'abord axé sur le perfectionnement des ressources humaines et institutionnelles au niveau régional et qui devrait également apporter des avantages accrus à chacune des ISC. Les principaux objectifs de ce programme à long terme étaient d'aider les groupes régionaux et les membres des ISC à améliorer leurs capacités de formation et à élargir l'éventail de leurs activités de formation et d'échange d'informations, en établissant des infrastructures de perfectionnement visant à s'assurer la viabilité des programmes de formation régionaux. Les principaux éléments du PRFLT étaient l'établissement de nouveaux comités de formation régionaux, l'élaboration de plans de formation opérationnels dans les régions, l'adoption de lignes directrices sur la formation en régions et la constitution d'un bassin de spécialistes de la formation diplômés dans chaque région. Ceux-ci seraient chargés d'évaluer les besoins et d'y répondre en organisant des activités de formation pertinentes à l'échelle locale et régionale.



Cinq chargés de cours des ISC de l'Afrique, formés par l'IDI, discutent avec l'équipe organisatrice de l'IDI du programme de l'Atelier régional sur l'audit de performance pour les ISC francophones de la région subsaharienne, qui s'est tenu à Yaoundé, au Cameroun, en avril 2006.

Le PRFLT était conçu pour parrainer les groupes et les sous-groupes régionaux qui, de plus en plus, pourraient assumer la responsabilité du renforcement de leurs propres capacités, à partir du recensement des besoins jusqu'à la conception, l'élaboration, la prestation, l'évaluation et au financement des programmes de formation régionaux. Progressivement, le Secrétariat de l'IDI interviendrait de façon moins directe dans la formation à l'échelle régionale. Il fournirait plutôt coordination et soutien, faciliterait l'échange de méthodes et de technologies, aiderait à recenser les ressources humaines, matérielles et financières, et fournirait lignes directrices et conseils.

Le Secrétariat de l'IDI : du Canada à la Norvège

En 1998, lors du XVI^e Congrès de l'INTOSAI, les membres ont appuyé une proposition visant le transfert du Secrétariat de l'IDI de l'ISC du Canada à l'ISC de la Norvège, et ce, au début de 2001. On estimait qu'après 15 ans, l'IDI bénéficierait d'un changement de leadership et de lieu et que cela stimulerait de nouvelles idées et de nouvelles entreprises. Le transfert s'est fait sans heurt et le nouveau Secrétariat de l'IDI en Norvège a été instauré en 2001.

En 2003, le PRFLT avait été donné dans toutes les régions de l'INTOSAI. Des comités de formation régionaux étaient en place, des plans de formation régionaux étaient mis en œuvre et chaque région disposait d'un bassin d'environ 25 spécialistes de la formation au service de la région dans son ensemble et de chacune des ISC. Le Secrétariat de l'IDI pouvait donc se concentrer sur son nouveau rôle.

En 1999 et en 2000, l'IDI a effectué un sondage auprès des ISC des pays en développement et l'information recueillie a servi à façonner son plan stratégique pour 2001-2006. Le plan prévoyait le maintien et le développement ultérieur des

infrastructures de formation régionale et l'élargissement des programmes grâce à l'ajout de nouvelles sphères d'activités, par exemple une collaboration plus systématique avec les comités permanents et les groupes de travail de l'INTOSAI et l'exploration de l'apprentissage à distance comme nouveau véhicule de formation pour les ISC.

À la suite du processus de planification de 2004-2005 où l'on a mené des consultations auprès d'un vaste auditoire, l'IDI a élaboré une nouvelle stratégie à long terme pour 2007-2012. Cette stratégie reflète la nouvelle vision de ces dernières années, insiste sur un enseignement axé sur des résultats, au lieu d'une simple formation en salle de classe. L'objectif est de s'assurer que la formation ne devienne pas une fin en soi, mais plutôt un moyen de renforcer les capacités des ISC ciblées.

Le Plan stratégique de l'INTOSAI pour 2005-2010 traduit bien cette nouvelle vision de l'IDI. L'IDI y est perçu comme un partenaire important pour l'atteinte de l'objectif stratégique n° 2, le renforcement des capacités des institutions, plutôt que comme le simple organe de formation de l'INTOSAI.

L'avenir de l'IDI

Dans son plan stratégique pour 2007-2012, l'IDI cherche à mettre en avant ce changement de cap et à maintenir l'excellente réputation dont elle jouit au sein de toute la communauté de l'INTOSAI. Parallèlement, l'IDI collaborera avec la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI ainsi qu'avec d'autres entités de l'Organisation afin que la coordination de leurs efforts mène à une synergie et non à un chevauchement.

Partenariat de l'IDI avec les parties intéressées

Un élément clé qui explique la réussite de l'IDI, en tant que concept, a été la contribution dynamique et inestimable dont elle a bénéficié gratuitement, à toutes les étapes de son évolution, de la part des membres de l'INTOSAI. Sans l'appui solide des ISC qui ont offert les services de spécialistes, organisé des ateliers de l'IDI ou prêté leurs spécialistes de la formation pour qu'ils participent à la conception et à la mise en œuvre d'ateliers, le travail de l'IDI en serait au point mort.

L'apport des donateurs internationaux est également crucial pour l'IDI. N'eût été de l'approbation du Storting, le Parlement norvégien, et de l'appui financier qu'il fournit grâce au ministère des Affaires étrangères et de la NORAD (l'Agence de coopération internationale de la Norvège), l'ISC de la Norvège n'aurait jamais pu accepter d'être l'hôte du Secrétariat de l'IDI. Grâce aux contributions financières directes de donateurs multilatéraux et d'organismes de coopération internationale de nombreux pays, l'IDI a pu mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités pertinents et novateurs pour les ISC des pays en développement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'IDI :

Fax : 47 21 54 08 50

Courriel : idi@idi.no

Page Web : www.idi.no

Dixième Assemblée de l'ASOSAI et Troisième Symposium

Helen H. Hsing, U. S. Government Accountability Office

L'Organisation asiatique des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ASOSAI) a tenu sa 10^e Assemblée et son Troisième Symposium à Shanghai, Chine, du 10 au 16 septembre 2006. Organisée par le Bureau de contrôle national de la Chine (BCNC), l'Assemblée a attiré des délégués de 40 ISC et des observateurs du Secrétariat général de l'INTOSAI, de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), de la *Revue* ainsi que des délégués des ISC de la Côte d'Ivoire, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.



Les chefs des délégations à la 10^e Assemblée de l'ASOSAI et au Troisième Symposium tenus en Chine en septembre 2006.

Cérémonie d'ouverture

M. Li Jinhua, Contrôleur général de Chine, et M. Han Zheng, Maire de Shanghai, ont présidé la cérémonie d'ouverture au Centre des congrès international de Shanghai, et ont chaudement accueilli les délégués. Le Premier ministre chinois, M. Wen Jiabao, leur a souhaité la bienvenue et adressé un message de félicitations.

M. Guillermo N. Carague, dirigeant de l'ISC des Philippines et Président du Comité directeur de l'ASOSAI, a remercié le Comité de sa participation active tout au long de son mandat (2003-2006). M. Carague a signalé que le nombre de participants de l'ASOSAI s'est accru de façon régulière, de 36 participants à la dernière assemblée à 43 à la présente assemblée. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres — Afghanistan, Bahreïn, Cambodge, Géorgie, Laos, Maurice et Qatar — et fait observer que : « Les parties intéressées se tournent de plus en plus vers les Institutions supérieures de contrôle pour promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la reddition de comptes. Les membres de l'ASOSAI ont comme objectif commun d'améliorer sans cesse la qualité du contrôle public. »

Au cours des délibérations, M. Carague a confié la présidence de l'ASOSAI à M. Li Jinhua. M. Li a indiqué que pendant le mandat de M. Carague, l'ASOSAI a parrainé de nombreuses activités de formation et de développement des capacités et fait de grands progrès dans la préparation de l'entrée de l'ASOSAI dans le XXI^e siècle. Il a dit espérer que les membres de l'ASOSAI continueront de travailler de concert à l'atteinte des objectifs énoncés dans la charte de l'ASOSAI.

Activités de l'ASOSAI

M. Vijayendra Kaul, Secrétaire général de l'ASOSAI, a fait le point sur les progrès des activités suivantes depuis la dernière assemblée :

- **Plan stratégique de l'ASOSAI.** Le 34^e Comité directeur a approuvé le plan stratégique de l'ASOSAI (2005-2009). « Le plan reconnaît que l'adoption du cadre du plan stratégique de l'INTOSAI de 2005-2010 favorisera la synergie et optimisera les résultats », a précisé M. Kaul.
- **Activités de renforcement des capacités.** Depuis la dernière assemblée, l'ASOSAI a organisé neuf cours de formation. L'ASOSAI a aussi conclu un partenariat avec la Banque asiatique de développement (BAD) et l'IDI en 2005 afin de renforcer les capacités des ISC de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Cambodge, du Kazakhstan, du Kirghizistan, du Laos, des Maldives, de Mongolie, du Myanmar et du Vietnam. En 2005, le Comité directeur a organisé deux autres séminaires : Gérer selon les résultats du contrôle et Les défis des nouvelles frontières du contrôle — Comment gérer les ressources humaines et leur donner une formation sur les nouvelles questions liées au contrôle.
- **Projet de recherche de l'ASOSAI :** Le septième projet de recherche de l'ASOSAI est terminé. L'ISC de l'Inde pilotait ce projet auquel participaient notamment des membres des ISC du Bangladesh, de la Chine, de la Malaisie, du Pakistan, des Philippines et du Yémen.
- **Journal de l'ASOSAI :** L'ISC de l'Inde a publié sous forme électronique la 25^e édition de son *Journal* en octobre 2005. Elle a aussi remanié le site Web de l'ASOSAI.

Exposés thématiques du Troisième Symposium

Le Troisième Symposium avait comme thème principal « Le rôle du contrôle dans la promotion de la reddition de comptes des gouvernements ». M. Cheng Siwei, Vice-président du Comité permanent du 10^e Congrès national du peuple, a prononcé l'allocution principale dans laquelle il a fait valoir que du point de vue de la gestion et de l'utilisation des ressources publiques, l'obligation redditionnelle des gouvernements devrait s'appliquer à la fois au processus, aux finances et au rendement. M. Micha Lindenstrauss, Contrôleur d'État et Ombudsman d'Israël, a présenté un rapport spécial.

Le Secrétariat de l'INTOSAI et les ISC de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan et des États-Unis ont présenté des documents à des fins de discussion. Voici les faits saillants de leurs exposés.

Le rôle de l'INTOSAI dans la promotion de la reddition de comptes

M. Josef Moser, Secrétaire général de l'INTOSAI, a fait remarquer que « le processus mondial de changement qui influe sur le contrôle gouvernemental présente des défis particuliers pour l'INTOSAI ». Il s'est servi de l'initiative du tsunami de l'INTOSAI pour montrer comment l'INTOSAI contribue à promouvoir la reddition de comptes par les gouvernements à l'échelle de la planète en encourageant l'élaboration de règles de conduite internationales pour l'utilisation des fonds publics.

Les pratiques exemplaires de la Malaisie

M. Tan Sri Dato' Setia Ambrin bin Buang, Vérificateur général de la Malaisie, a décrit l'évolution du rôle du Service de vérification national dans la promotion de la reddition de comptes par le gouvernement. Il a conclu 1) qu'il serait possible de renforcer la reddition de comptes en adhérant à des valeurs morales élevées; 2) que toutes les parties doivent accorder l'attention voulue aux règles de procédure et aux exigences législatives et s'y conformer; 3) que les responsabilités doivent être définies clairement et comprises; 4) que la mesurabilité est synonyme de plus grande transparence, d'intégrité et, en définitive, de reddition de comptes.

Importance de l'information sur le rendement

M. Kevin Brady, Contrôleur et Vérificateur général de la Nouvelle-Zélande, a décrit le vaste mandat législatif, l'expérience et l'indépendance de son bureau et a souligné son importante contribution à la promotion de la reddition de comptes. Il a surtout insisté sur la nécessité de comprendre le processus d'information sur le rendement dans un contexte stratégique et décisionnel. La planification du rendement et l'information sur le rendement réel, qui découlent du processus de réflexion sur le caractère adéquat des extraits et des cibles des entités et l'incidence de leurs activités et réalisations, constituent une boucle de rétroaction pertinente et nécessaire.

Faciliter la réflexion sur les questions émergentes

M. David Walker, Contrôleur général des États-Unis, a suggéré qu'en plus d'assumer leurs responsabilités traditionnelles, les ISC informent les décideurs sur les questions émergentes prioritaires. Il a mentionné à titre d'exemple la publication par le GAO d'un rapport inédit intitulé *21st Century Challenges*, qui pose des questions réfléchies, et parfois provocantes sur les politiques, les programmes et les pratiques opérationnelles actuelles du gouvernement.

Nouveau paradigme mondial

M. Muhammad Yunis Khan, Vérificateur général du Pakistan, a discuté des trois aspects de la reddition de comptes, soit les finances, la gestion et les programmes.

Il a indiqué qu'il existe à l'échelle mondiale trois moteurs de changement de paradigme — la mondialisation, l'innovation technique et l'adaptation. Selon M. Khan, « les alliances stratégiques entre les ISC pour la recherche, l'élaboration de processus et la mise en commun des connaissances procureront un avantage sur le plan professionnel, accroîtront la confiance des parties intéressées envers les ISC et leur crédibilité. Les parties intéressées, pour leur part, en tireront des avantages... à l'échelle internationale ».

Les présentations ont été suivies d'une discussion animée et interactive à laquelle ont pris part 20 pays ou organismes. La discussion a surtout porté sur cinq thèmes : 1) l'importance de la reddition de comptes par le gouvernement; 2) les relations du contrôleur avec les organes législatifs et les médias; 3) les relations du contrôleur avec les entités contrôlées; 4) l'importance de la coopération; 5) les rôles et les capacités du contrôleur. En ce qui concerne la suggestion voulant que les ISC nouent des relations plus étroites avec les organes législatifs, le public et la presse pour en venir à une plus grande efficacité du système de redditions de comptes, les vues des délégués étaient partagées. Certains croyaient que les médias devraient servir de trait-d'union entre les contrôleurs et le public, appuyer et compléter les travaux de contrôle. D'autres estimaient que les contrôleurs devraient se limiter à communiquer aux médias des faits validés sur les résultats de leur contrôles. Certains délégués ont affirmé que les contrôleurs bénéficieraient d'une relation participative avec l'entité contrôlée et qu'une telle relation est possible et ne menace ni l'indépendance ni l'objectivité du contrôleur. Pour d'autres, si on encourage de telles relations avec les entités contrôlées, les contrôleurs risquent de prendre une part trop active dans la prise de décisions ayant trait aux politiques de l'entité contrôlée.

Les participants ont convenu que la coopération actuelle entre l'ASOSAI et le Secrétariat de l'INTOSAI devrait être maintenue et consolidée. Les ISC devraient également songer à resserrer les liens qui les unissent et à contribuer à améliorer la reddition de comptes et la transparence au-delà de leurs frontières nationales. M. Anwar Nasution, Président de l'ISC de l'Indonésie, a suggéré que les ISC évaluent ensemble les mesures gouvernementales à prendre dans l'éventualité d'une pandémie de grippe aviaire. La discussion a aussi porté sur la capacité de rejoindre un vaste auditoire au moyen des rapports du contrôleur et du besoin de focaliser sur le droit du contrôleur d'imposer des sanctions. On a aussi longuement discuté du besoin de mieux former le contrôleur et de renforcer la capacité des institutions de contrôle de promouvoir la reddition de comptes des gouvernements.

Élection de nouveaux membres et autres questions

Les participants ont approuvé la nomination à la présidence de l'ISC de la Chine. Ils ont aussi approuvé à l'unanimité la nomination pour un deuxième mandat de M. Vijayendra Kaul au poste de Secrétaire général de l'ASOSAI. Les ISC de la Corée, du Koweït, de la Malaisie, de l'Arabie saoudite et de la Turquie ont été élues au Comité directeur. L'ISC de Jordanie et la Mongolie ont été élues à la Commission de contrôle.

Le Comité directeur a aussi approuvé les documents présentés au Troisième Symposium, le rapport du Groupe de travail sur le contrôle environnemental de l'ASOSAI et le rapport des réunions de la Commission des normes professionnelles de l'INTOSAI. Il a aussi approuvé le budget de 2006-2008.

M. Khan, Vérificateur général du Pakistan, a invité les participants à la 11^e Assemblée de l'ASOSAI qui aura lieu au Pakistan en 2009.

Autres activités

Le Contrôleur général de Chine a fait montre d'une grande hospitalité et cordialité envers les participants tout au long de la conférence. M. Li Jinhua a convié les délégués et les invités à un banquet au Centre des congrès de Shanghai. Le banquet a été suivi d'un spectacle donné par la Troupe d'acrobates de Shanghai. Les Contrôleurs généraux des Philippines, de l'Inde et du Pakistan ont aussi été les hôtes de dîners pendant la conférence.

Les délégués et les invités ont eu la possibilité de faire un aller-retour à bord du train flottant, de la station de métro Long Yang jusqu'à l'aéroport international de Pudong, et ils ont visité la tour perle d'Orient d'où ils pouvaient apercevoir Shanghai. Ils y ont déjeuné et se sont familiarisés avec l'histoire de Shanghaï au Musée municipal. Les invités ont aussi visité le Musée d'Art et le Musée de l'Urbanisme de Shanghai. Le Maire de Shanghai, M. Han Zheng, était l'hôte du banquet de clôture au centre d'exposition de Shanghai. Les délégués et les invités ont fait une promenade en bateau sur la rivière Huangpu où ils ont pu admirer de magnifiques feux d'artifice.

Le site Web du BCNC contient de l'information sur l'Assemblée de l'ASOSAI et le Troisième Symposium. Pour obtenir de l'information additionnelle, prière de communiquer avec le Bureau de contrôle national de la Chine :

Fax : ++(86) 10-68330958

Courriel : cnao@audit.gov.cn

Site Web : www.cnao.gov.cn

Profil : Bureau du contrôleur public des États fédérés de Micronésie

Moses Williams Russel, Bureau du contrôleur public

Les États fédérés de Micronésie (EFM) sont un archipel de 607 petites îles dispersées dans le Pacifique occidental, à environ 2 500 milles au sud-ouest d'Hawaï, juste au-dessous de l'équateur. Bien que sa superficie totale soit seulement de 270,8 milles carrés, le pays occupe plus d'un million de milles carrés dans le Pacifique occidental et s'étend sur 1 700 milles d'est en ouest. La Micronésie est composée de quatre États : Kosrae, Chuuk, Pohnpei et Yap. La plus grande île est Pohnpei.

Historique

En 1979, les EFM, alors Territoires sous tutelle des Nations Unies administrés par les États-Unis, ont adopté une constitution. En 1986, les EFM accédaient à l'indépendance en vertu d'un accord-cadre de libre association avec les États-Unis, qui a été modifié et reconduit en 2004.

En 1979, le Bureau du contrôleur public a été créé en vertu de l'article XII, du chapitre 3 de la constitution du pays et aux termes du titre 55, chapitre 5 de la Convention des EFM. Le Bureau cherche à améliorer la gouvernance, la reddition de comptes et le rendement du secteur public en fournissant des assurances indépendantes et des services d'enquête. Sa mission est de susciter, grâce à ses rapports de vérification et à ses enquêtes, une amélioration des activités du gouvernement.

Pouvoir législatif

Le Contrôleur public du pays est nommé pour un mandat de quatre ans par le Président des EFM, sur l'avis du Congrès et avec le consentement de celui-ci. Ce mandat peut être reconduit dans les mêmes conditions. Le Congrès peut destituer le Contrôleur public pour motif valable grâce à un vote majoritaire des deux tiers des représentants. Dans de telles circonstances, le Juge en chef de la Cour suprême des EFM nomme un Contrôleur public par intérim d'ici à ce qu'un successeur soit confirmé dans ses fonctions.

Le Contrôleur public est autorisé par la loi à évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles de gestion qui s'appliquent à la mise en œuvre des politiques, des plans et des directives du gouvernement national. À cette fin, les membres du Bureau du contrôleur public sont autorisés à jouir d'un accès intégral, libre et sans restriction à toutes les fonctions du gouvernement, à ses dossiers, à ses propriétés et à son personnel. Ce pouvoir s'étend aux États et aux organismes sans but lucratif qui reçoivent des fonds du gouvernement national.

Le Contrôleur public peut décider d'effectuer des vérifications qui sont exigées par la loi ou d'aider à leur exécution. Il jouit d'un pouvoir exclusif de vérification sur les fonds publics du gouvernement national des EFM. Lorsqu'il faut une expertise

spécialisée ou que les exigences en matière de vérification dépassent les capacités du personnel du Bureau, le Contrôleur public peut également, s'il dispose des fonds nécessaires, confier à contrat des services de contrôle à un expert-conseil indépendant qu'il supervisera. Le Contrôleur public peut assigner à comparaître des témoins et les questionner, sous serment, au sujet du versement de fonds, ou de dépenses, de même que sur toute autre question.

Fonctions

Le Contrôleur public a le devoir d'examiner et de vérifier tous les livres, documents, dossiers, feuilles de travail et questions financières de chaque direction, département, bureau, société d'État, commission et autorisation législative du gouvernement national et d'autres entités publiques établies par la loi, y compris les organismes d'État, et les organismes sans but lucratif qui reçoivent des fonds du gouvernement national.

Le Contrôleur public vérifie et examine toutes les opérations, tous les comptes, les livres et autres dossiers financiers liés à un projet, un programme ou une activité quelconque qui reçoivent des fonds en tout et en partie du Trésor public.

Le Contrôleur public peut y vérifier les dossiers de tout entrepreneur qui effectue des travaux dans le cadre d'un contrat de recouvrement des coûts conclu avec les EFM, et ce, afin de vérifier les droits versés. Tout entrepreneur qui effectue des travaux publics de ce genre en vertu d'un tel contrat doit tenir les dossiers nécessaires pour que l'on puisse établir la vraisemblance des coûts imposés au gouvernement national.

Le Contrôleur public doit également s'acquitter d'autres vérifications requises expressément par la loi.

Le Contrôleur public doit déposer un rapport au Congrès au moins tous les ans et il peut déposer d'autres rapports tout au long de l'année à sa discrétion. Tous les rapports du Contrôleur public doivent être rendus publics.

Outre ces rapports, le Contrôleur public peut soumettre des recommandations sur les questions qui relèvent de sa compétence, entre autres, la conformité ou la non-conformité aux lois qui régissent les dépenses des fonds publics et la nécessité de modifications ou de nouvelles lois pour garantir l'efficacité de ces dépenses.

Le Contrôleur public doit tenir des dossiers complets et exacts de ses rapports de vérification, inspections, enquêtes, quittances, feuilles de travail et autres documents liés au travail de son bureau.

Rapports de contrôle

Le Bureau du contrôleur public prépare un rapport écrit de chaque contrôle qu'il effectue, comme l'exigent les normes de contrôle du gouvernement. Le rapport est délivré à l'organisme concerné pour qu'il puisse donner suite aux recommandations de celui-ci.

Généralement, les rapports font état des objectifs, de l'étendue et de la méthode de contrôle; ils renferment un énoncé selon lequel le contrôle a été effectué conformément aux normes de contrôle du gouvernement, de même que des constatations et des recommandations en vue de mesures correctives. Ils renferment également une réponse officielle de la direction à l'avant-projet des constatations. Depuis l'exercice 2000, tous les rapports de contrôle délivrés ont été affichés sur le site Web du Bureau, tout comme d'ailleurs certains rapports antérieurs choisis. Dans de rares cas, un rapport peut ne pas être affiché pour des raisons de sécurité ou de protection des renseignements personnels.

Structure organisationnelle

À l'heure actuelle, le Bureau du contrôleur public compte 17 employés, dont le Contrôleur public lui-même. Sa division administrative compte trois employés (un agent administratif, une secrétaire et un commis). Sa division du contrôle compte un gestionnaire du contrôle, deux superviseurs et huit contrôleurs, et sa division des enquêtes sur la conformité (DEC), trois employés, dont un enquêteur en chef et deux employés.

Examen par les pairs

Le Bureau du contrôleur public doit, au moins tous les trois ans, faire l'objet d'un examen par un pair de l'association des contrôleurs publics des îles du Pacifique. Le dernier examen par les pairs dont il a fait l'objet a eu lieu en 2005. Il a été effectué par le Bureau du contrôleur public de la République des Palaos, par le contrôleur du territoire des Samoa américaines et par un représentant de l'École d'études supérieures du département d'Agriculture des États-Unis.

Plan stratégique pour 2004-2007

Le Bureau a travaillé avec diligence à l'élaboration d'un plan stratégique pour 2004-2007. Ce plan lui permet de mieux comprendre son environnement, les besoins des parties intéressées et sa capacité actuelle de répondre à ces besoins. Fort de cette compréhension améliorée, le Bureau a élaboré stratégies et mesures pour les trois prochaines années. En février 2005, à Pohnpei, M. Lowell Kuehn, expert-conseil des Pacific Northwest Consulting Services, a animé pendant une semaine un atelier de planification stratégique. Tout le personnel du Bureau du contrôleur public a participé aux discussions. M. Kuehn a également dirigé l'élaboration des plans stratégiques des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des îles Mariannes et Guam.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Bureau du contrôleur public :

Télécopieur : ++ 691 320 54 82

Courriel : fmopa@mail.fm

Publications à signaler

Les ISC publient régulièrement des rapports qui décrivent des pratiques exemplaires dans un éventail de domaines, allant de la gestion du risque aux approvisionnements en passant par la mise en œuvre de programmes. En voici quelques-uns.

En juin 2006, le Bureau du vérificateur général (BVG) de la Nouvelle-Zélande a publié un guide des pratiques exemplaires intitulé *Principles to Underpin Mangement by Public Entities of Funding to Non-Government Organisations (NGOs)*. Le BVG a publié ce rapport pour aider les entités du secteur public à prendre des décisions relatives aux modalités de financement des ONG. Le rapport présente quatre scénarios de financement, par exemple une entente contractuelle dans le secteur de la santé, pour montrer comment les principes peuvent s'appliquer. Le rapport se trouve sur le site Web du BVG à : www.oag.govt.nz.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le BVG :

Fax : ++64-4 917 154
Courriel : Info@oag.govt.nz

L'Australia National Audit Office (ANAO) vient de publier un guide pour expliquer et illustrer les pratiques exemplaires que les organisations peuvent mettre en œuvre pour lutter contre la fraude extérieure. Le guide, intitulé *Good Practice in Tackling External Fraud*, comprend des listes de contrôle pour aider les gestionnaire du secteur public à évaluer les pratiques de lutte contre la fraude et présente des études de cas pour illustrer la mise en œuvre des pratiques exemplaires. Il aborde trois sujets : la compréhension et la gestion des risques de fraude extérieure; la prévention et la dissuasion de la fraude extérieure; et la détection des fraudes, les enquêtes et la prise de sanctions.

En octobre 2006, l'ANAO a aussi publié un guide de pratiques exemplaires intitulé *Implementation of Programme and Policy Initiatives: Making Implementation Matter*. Ce rapport complet porte sur la planification et l'élaboration des programmes gouvernementaux. Les auteurs affirment qu'en tenant compte systématiquement et dès le départ des aspects pratiques de la mise en œuvre, on optimisera les résultats des initiatives stratégiques. Chaque partie du guide traite d'un sujet important dont les dirigeants devraient tenir compte lorsqu'ils conçoivent et mettent en œuvre des initiatives stratégiques. Par exemple, le guide porte sur la gouvernance, la gestion du risque, les communications, les ressources, et la surveillance et l'examen.

Ces rapports se trouvent sur le site Web de l'ANAO : www.anao.gov.au.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec l'ANAO :

Fax : ++61 2 9367 7102
Courriel : ag1@anao.gov.au

En juin 2006, le National Audit Office (NAO) du Royaume-Uni a lancé son *Efficiency Toolkit*, guide sur le Web qui offre des conseils pratiques pour évaluer l'efficacité des organismes du secteur public. Cette trousse d'outils guide les utilisateurs dans l'évaluation des organismes dans cinq domaines : le leadership, les systèmes et le fonctionnement, les réalisations, les facteurs externes et les limites, et les besoins des clients et la demande. Il contient des documents d'évaluation complets ainsi que des modèles pour consigner et analyser les constatations et en faire rapport.

On trouvera cette trousse d'outils sur le site Web du NAO à : www.nao.org.uk/efficiency/toolkit/index.htm.

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le NAO :

Fax : ++44(0) 20 7798 7719
Courriel : enquiries@nao.gsi.gov.uk
Site Web : www.nao.org.uk

Le Government Accountability Office (GAO) des États-Unis examine continuellement les efforts déployés par les organismes publics pour relever le défi que pose le capital humain. La GAO vient de publier un cadre qui doit servir de guide souple et utile pour évaluer la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité des programmes de formation et de perfectionnement qui contribuent à l'amélioration de la performance des organismes et des connaissances et des compétences des employés. *Human Capital : A Guide for Assessing Strategic Training and Development Efforts in the Federal Government*, publié en 2004, résume les caractéristiques des programmes de formation et de perfectionnement efficaces et analyse des aspects connexes sur les composantes du processus de formation et de perfectionnement. Ce guide vise à aider les gestionnaires à évaluer les efforts de formation et de perfectionnement et les aider à déterminer les aspects à améliorer et la façon de le faire. Le rapport (*GAO-04-546G*) se trouve sur le site du GAO (www.gao.gov).

Pour obtenir plus d'information, communiquez avec le GAO :

Fax : ++(202) 512-4021
Courriel : spel@gao.gov

Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier



Approbation de la première note de pratique

La première note de pratique – sur la norme ISA 230 : Documentation – a été approuvée par la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier. Cette note de pratique est le fruit de nombreuses années de travail acharné de la part du Secrétariat du projet et des experts de la collectivité de l'INTOSAI. Elle est également la première note qui a été soumise à l'approbation du Comité directeur de l'INTOSAI, en novembre 2006.

Réunions de la Sous-commission

Les 25 et 26 septembre 2006, l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) a généreusement accueilli une réunion de la Sous-commission à New York. Les nouveaux membres de la Sous-commission des ISC du Brésil et de la Corée du Sud ont participé à une réunion pour la première fois, tout comme les nouveaux représentants des ISC des États-Unis et du Royaume-Uni.

Les participants ont discuté des notes de pratique des ISA 230 et 240. De plus, ils ont approuvé le nouveau plan de travail et le calendrier du groupe d'experts de référence sur le contrôle des autorisations, qui se penche sur les pouvoirs et l'étendue des lignes directrices sur l'audit financier. Ils ont discuté d'autres points importants, dont le document de discussion du groupe de travail sur la note de pratique 1 et la question de la traduction.

Le travail de la Sous-commission est entré dans une phase intensive et tous les membres y participent activement. Le Secrétariat du projet remercie les membres pour tout le temps qu'ils ont consacré à ce projet ainsi que les connaissances dont ils ont fait bénéficier leurs collègues.

La prochaine réunion de la Sous-commission sera une conférence téléphonique le 22 janvier 2007. Au printemps, l'ISC du Canada accueillera la Sous-commission à Ottawa, les 18 et 19 juin 2007.

Contribution du Groupe de référence

Quant au Secrétariat du projet de la Sous-commission, les deux réunions du Groupe de référence, tenues à Stockholm en septembre 2006, ont permis de dégager des commentaires précieux sur le libellé et la présentation des notes de pratique, la section générale des lignes directrices sur l'audit financier, le pouvoir et l'étendue des lignes directrices sur l'audit financier, et les notes de pratique des ISA 230 et 240. À la suite de cette réunion, des changements pertinents ont été apportés aux documents, dont la Sous-commission a discuté plusieurs semaines plus tard.

Nouvel appel d'experts

En novembre 2006, le Secrétariat du projet de la Sous-commission a envoyé à tous les membres de l'INTOSAI une lettre pour les encourager à confirmer leur participation au Groupe de référence ou à y contribuer en nommant de nouveaux experts et des experts de soutien. Les ISC devaient répondre d'ici le milieu de janvier 2007. Les résultats seront présentés dans la *Revue* d'avril 2007.

Calendrier et plan de travail

Lors de la réunion de la Sous-commission en septembre 2006, un nouveau calendrier et un plan de travail ont été adoptés. La Commission s'est fixé un nouvel objectif, celui d'établir 14 notes de pratique pour les soumettre à l'approbation du prochain INCOSAI, en 2007. Pour 2010, le grand objectif est toujours d'avoir préparé un ensemble complet de notes.

Le calendrier, le plan de travail et les annexes seront bientôt affichés sur le site Web de la Sous-commission.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec le Secrétariat du projet :

Fax : ++46-8-5171 4111

Courriel : projectsecretariat@risksrevisionen.se

Site Web : <http://psc.rigsrevisionen.dk/fas>

Groupe de travail sur la vérification environnementale

Transition vers une nouvelle présidence

Le Bureau du vérificateur général du Canada cède la présidence du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) à une nouvelle ISC lors du XIX^e INCOSAI, à Mexico, en novembre 2007. Le Bureau national de contrôle de l'Estonie, dirigé par le contrôleur général Mihkel Oviir, a offert et pris l'engagement d'assumer la prochaine présidence du GTVE. Le Comité de pilotage du GTVE et le Comité directeur de l'INTOSAI ont appuyé la nomination de l'ISC estonienne. Le Bureau du vérificateur général du Canada s'est engagé à terminer sa mission à la présidence et à assurer une transition efficace et à prêter son plein appui.

Le GTVE lance de nouvelles pages Web sur la gestion des déchets et l'eau

À la fin de novembre 2006, le GTVE a lancé de nouvelles pages Web sur le contrôle des déchets et de l'eau. Ces pages, qui reflètent le vif intérêt que les ISC manifestent pour ces domaines, fournissent de l'information sur le contrôle des déchets, la gestion des déchets, l'eau et la gestion de l'eau. Elles peuvent servir de point de départ aux ISC

pour planifier des contrôles dans ces domaines. Elles contiennent également des liens à des présentations et des documents sur les toutes dernières expériences de contrôle, des lignes directrices, des rapports de contrôle, des conventions internationales, des organisations internationales et des sites Web, ainsi que des exemples sur l'application des politiques et des systèmes dans divers pays. Les pages se trouvent dans la section publication du site Web du GTVE à : http://www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewhtml/waste_Omain.htm et à http://www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewhtml/water_Omain.htm.

Le Secrétariat du GTVE remercie les ISC de la Norvège et des Pays-Bas qui ont fourni le contenu de ces pages.

Projets du GTVE

Le Bureau du vérificateur général du Canada a accueilli la cinquième réunion du Comité directeur du GTVE à Vancouver, en Colombie-Britannique, au Canada, en septembre 2006. Lors de cette réunion, les participants ont discuté de tous les projets en cours et ont progressé. Les lignes directrices suivantes sur quatre des projets doivent être parachevées et prêtes à être distribuées au 19^e INCOSAI :

- pour le contrôle de la biodiversité (ISC du Brésil et du Canada);
- coopération entre les ISC pour des contrôles à l'échelle internationale : trucs et exemples (ISC des Pays-Bas et de la Pologne);
- évolution et tendances du contrôle environnemental (ISC du Canada);
- examen de la mise en œuvre des engagements pris au Sommet mondial sur le développement durable (ICS du Royaume-Uni).

Pour obtenir un complément d'information sur les projets, voir le site du GTVE à : <http://www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewProjects>

Prochaine assemblée du GTVE

Le Bureau du Contrôleur et Vérificateur général de la République-Unie de Tanzanie accueillera la 11^e assemblée du GTVE pendant la semaine du 25 juin 2007, à Arusha, en Tanzanie. L'assemblée portera sur la formation et l'échange d'expérience par

- des présentations de conférenciers réputés d'agences des Nations Unies et d'autres institutions internationales;
- des ateliers animés par des ISC sur les changements climatiques, la biodiversité, les déchets et la gestion des déchets, les contrôles en collaboration et les méthodes efficaces de vérification environnementale;
- des discussions en petits groupes sur les questions des participants;
- des séances d'information sur les projets du GTVE du plan de travail en cours.

La réunion portera aussi sur le travail du GTVE, plus particulièrement l'approbation officielle des lignes directrices élaborées actuellement et des discussions sur le plan de

travail pour 2008-2010. Tous les membres du GTVE sont encouragés à y assister. Les invitations officielles ont été envoyées en décembre 2006.

Greenlines

Greenlines, le bulletin en ligne du GTVE, célèbre son dixième anniversaire. Le numéro qui vient de paraître (volume 9, numéro 2, novembre 2006) est affiché sur le site Web du GTVE à l'adresse : [www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewContainerPub/eng06pu_greenv9n2nov.htm/\\$file/eng06pu_greenv9n2nov.htm](http://www.environmental-auditing.org/intosai/wgea.nsf/viewContainerPub/eng06pu_greenv9n2nov.htm/$file/eng06pu_greenv9n2nov.htm).

Ce numéro contient un article de fond de la Chambre des comptes de l'Ukraine sur les efforts de contrôle en collaboration à l'échelle internationale, des nouvelles des différentes ISC et des travaux du GTVE.

Le Secrétariat du GTVE remercie l'ISC des États-Unis qui produit Greenlines depuis 2005.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, prière de communiquer avec le GTVE :

Courriel : environmental.auditing@oag-bvg.gc.ca

Site Web : www.environmental-auditing.org

Nouveau plan stratégique de l'IDI pour 2007-2010

Le nouveau plan stratégique de l'IDI pour les six prochaines années entrera en vigueur en janvier 2007. Afin de donner suite aux préoccupations exprimées par les parties intéressées dans le cadre d'une planification qui s'appuyait sur de vastes consultations, le plan marque un changement d'orientation. La formation proprement dite cède la place au domaine plus vaste du renforcement des capacités. Vous trouverez la version complète du plan sur le site Web de l'IDI, à l'adresse : www.idi.no.

En 2007, l'IDI compte effectuer une évaluation globale des besoins des institutions, ce qui sera la première étape de la mise en œuvre de son nouveau plan stratégique. L'équipe de l'IDI élaborera un cadre d'évaluation des besoins ainsi que les outils nécessaires pour réaliser l'évaluation. En 2007, celle-ci sera menée dans au moins trois régions de l'INTOSAI.

Atelier sur l'assurance de la qualité donné par l'IDI et l'AFROSAI anglophone

En août 2006, un groupe de nouveaux spécialistes de la formation de l'AFROSAI anglophone (les ISC anglophones africaines) et un spécialiste en la matière de l'ISC du Zimbabwe ont conçu les didacticiels de l'atelier sur l'exécution des contrôles de la qualité des audits financiers. L'atelier d'une semaine a été présenté en Namibie en octobre 2006 devant 30 contrôleurs de la région. L'objectif était de diffuser le modèle de l'assurance de la qualité de l'AFROSAI anglophone et de constituer dans la région un bassin de contrôleurs de la qualité pour les audits financiers.

Nouvelle conception, par l'IDI et le CREFIAF, de l'atelier sur l'audit de performance

En 2006, l'IDI a dirigé l'atelier régional sur l'audit de performance, ce qui était la deuxième étape de son Plan régional de formation à long terme au sein du CREFIAF (ISC francophones subsahariennes). Des équipes d'auditeurs d'ISC choisies ont été invitées à assister à l'atelier. Le cours sera donné une deuxième fois afin de permettre aux autres ISC de bénéficier du programme. En octobre 2006, un nouveau groupe de spécialistes de la formation s'est réuni à Djibouti afin de se préparer à donner ce cours au Mali en février 2007.

Coopération entre l'IDI et l'ASOSAI en vue du renforcement des capacités

Pendant le déroulement des programmes d'évaluation des besoins en octobre et en novembre 2005, les participants des ISC anglophones et russophones ont exprimé le besoin de renforcer leurs capacités en audit financier et en détection de la fraude et de la corruption. Afin de donner suite à ces priorités, on a organisé une réunion de travail conjointe au Cambodge, en novembre 2006, à l'intention des équipes de chargées des cours anglophones et russophones. Les didacticiels pour les deux secteurs linguistiques ont été conçus en anglais pour les ISC de l'Afghanistan, du Cambodge, du Laos, des

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à l'adresse suivante : www.idi.no.

Maldives, du Myanmar et du Vietnam, et en russe, pour les ISC de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirgizstan et de la Mongolie. L'ASOSAI se chargera d'organiser les ateliers en 2007.

Programme de renforcement des capacités en contrôle informatique de l'IDI et de l'ARABOSAI

En novembre et décembre 2006, un atelier de deux semaines sur le contrôle informatique a été donné à 30 participants de 11 pays, ce qui constituait la dernière activité du programme de l'IDI et de l'ARABOSAI. Les documents didactiques originaux en version anglaise ont été traduits en arabe et révisés, afin d'y inclure des études de cas et des exercices tirés des contrôles pilotes déjà effectués au cours du programme.

L'IDI et la liaison avec la communauté de l'INTOSAI

Ces derniers mois, les représentants de l'IDI ont assisté aux événements suivants et en ont fait rapport : le Congrès de la CAROSAI et les classes de maîtres (Bahamas), la réunion du Comité directeur de l'INTOSAI (Mexique), l'Assemblée générale de l'OLACEFS (Équateur) et l'atelier sur la collaboration et la mise à jour professionnelle donné aux ISC des pays anglophones de l'AFROSAI (Afrique du Sud).

Communiquer avec l'IDI

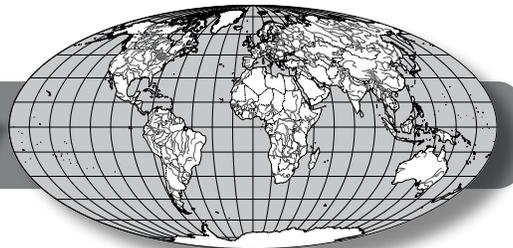
Si vous voulez discuter des questions exposées dans le présent article de la rubrique Nouvelles de l'IDI, communiquez avec l'IDI :

Téléphone : ++47 21 54 08 10

Courriel : idi@idi.no

Site Web : www.idi.no

Événements de l'INTOSAI 2006 - 2007



<p>Janvier</p> <p>15-17 Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle interne Muscat, Oman</p> <p>22 Conférence téléphonique de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier</p>	<p>Février</p> <p>11-14 Réunion du Comité directeur du Groupe de travail sur la vérification environnementale, Le Cap, Afrique du Sud</p>	<p>Mars</p> <p>3-4 Séminaire de la Commission pour le contrôle informatique sur l'audit de performance Muscat, Oman</p> <p>6-7 Réunion de la Commission pour le contrôle informatique, Muscat, Oman</p> <p>26 Réunion du Conseil d'administration de l'IDI Oslo, Norvège</p> <p>21 Réunion du Conseil d'administration de l'IDI, Oslo, Norvège</p> <p>28-30 Symposium de l'ONU/ INTOSAI Vienne, Autriche</p>
<p>Avril</p> <p>16-20 Réunion du Comité d'experts de l'administration publique du Conseil économique et social de l'ONU, New York, États-Unis</p> <p>23-24 Réunion du Comité de pilotage de la Commission des normes professionnelles, Bahreïn</p> <p>23-25 5^e réunion du Groupe de travail sur le contrôle d'institutions internationales, Budapest, Hongrie</p> <p>AD Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier, Canada</p>	<p>Mai</p> <p>10-12 V^e Séminaire de l'EUROSAI/OLACEFS, Lisbonne, Portugal</p> <p>26-31 Congrès de l'ARABOSAI, Yémen</p>	<p>Juin</p> <p>18-19 Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier, Ottawa, Canada</p> <p>25-29 11^e Assemblée du Groupe de travail sur la vérification environnementale, Arusha, Tanzanie</p> <p>AD Réunion de la Commission de la dette publique, Lisbonne, Portugal</p>
<p>Juillet</p> <p>10 Conférence téléphonique de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier</p>	<p>Août</p> <p>23-27 Réunion de la Sous-commission des normes de contrôle de l'audit financier, Stockholm, Suède</p>	<p>Septembre</p> <p>10-14 32^e Réunion du Comité directeur de l'EUROSAI, Suisse</p>
<p>Octobre</p> <p>16-19 17^e Réunion du Conseil directeur de l'OLACEFS, République dominicaine</p>	<p>Novembre</p> <p>2-4 9^e réunion de l'INCONSAI, et 56^e et 57^e réunions du Comité directeur de l'INTOSAI, Mexico, Mexique</p>	<p>Décembre</p>

À.D. = À déterminer

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions du Comité directeur. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.

INTOSAI

